

Première séance, mardi 27 juin 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-138	Election judiciaire	Prolongation du mandat de juge de paix ad hoc de M. Yannick Riedo	Discussion Vote	
2022-DAEC-177	Loi	Loi sur le climat (LClim)	Première lecture (suite)	<i>Rapporteur-e</i> Susanne Aebischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2023-DIAF-5	Décret	Naturalisations 2023 - décret 2	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2015-DIAF-4	Loi	Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Pierre-André Grandgirard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-182	Motion	Entretien des forêts par une exploitation respectueuse	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Glasson Dominique Zamofing <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-33	Motion	Enveloppes de vote préaffranchies pour Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Achim Schneuwly Nicolas Bürgisser <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-158	Motion	Introduction d'un examen préalable contraignant de la validité des initiatives populaires cantonales	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Elias Moussa Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DIAF-13	Rapport	Péréquation financière fribourgeoise comparée – Quel besoin d'adaptation après dix ans d'application ? (Rapport sur postulat 2021-GC-93)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-146	Election judiciaire	Juge cantonal-e 70%	Scrutin uninominal – premier tour Scrutin uninominal - deuxième tour	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
			Scrutin uninominal - troisième tour Scrutin uninominal - quatrième tour Scrutin uninominal - cinquième tour	
2023-GC-146	Election judiciaire	Juge suppléante au Tribunal cantonal	Scrutin uninominal	
2023-GC-150	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1	Scrutin uninominal	
2023-GC-154	Election judiciaire	Assesseur (contrôle des comptes) à la Justice de paix de la Gruyère - Poste 1	Scrutin uninominal	
2023-GC-158	Election judiciaire	Membre de l'Autorité de surveillance du Registre foncier	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Sandra Lepori, Nicolas Pasquier, Eric Collomb et Jacques Morand.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Election judiciaire 2023-GC-138

Prolongation du mandat de juge de paix ad hoc de M. Yannick Riedo

Discussion

> La parole n'est pas demandée.

Vote

> Au vote, la prolongation de ce mandat est acceptée par 100 voix contre 0 et 0 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine

(GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 100.*

Loi 2022-DAEC-177 Loi sur le climat (LClim)

Rapporteur-e:	Aebischer Susanne (<i>Le Centre/Die Mitte, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	20.09.2022 (<i>BGC mai 2023, p. 1397</i>)
Préavis de la commission:	11.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1471</i>)

Première lecture (suite)

I. Acte principal : loi sur le climat (LClim)

Art. 15 al. 2

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Lors de la session de mai, la majorité de ce parlement accepta le principe de ne pas rendre obligatoire la réalisation de plans climat par les communes mais de les encourager à l'élaboration d'un concept permettant d'améliorer leur bilan carbone. Lorsque je lis l'article 15 al. 2, je me demande bien si l'on encourage réellement les communes à rédiger leur plan climat. En effet, cet article demande à ce que les communes réexaminent entièrement au moins tous les 5 ans leur planification et la rédigent selon les conclusions du réexamen. Réexaminer entièrement tous les 5 ans les plans climat, n'est-ce pas inciter les communes à boudier la réalisation de ce document alors que les administrations communales croulent sous la paperasserie et que même les PAL ont du mal à se réaliser au planning fixé par l'Etat? Que dire de cette proposition de rédiger entièrement tous les cinq ans les plans climat sans même imaginer la masse de travail en plus à l'administration cantonale à la lecture et à l'approbation de cette paperasserie administrative? Tenez-vous réellement à ce que les communes fribourgeoises réalisent leur plan climat? N'imposez pas un calendrier que ni les communes ni l'administration cantonale ne pourraient respecter et qui ferait le bonheur uniquement et comme toujours de tous les bureaux d'étude, qui s'engraissent continuellement sur le dos des communes. 15 ans, c'est l'agenda que l'on impose aux communes pour la réalisation de leur PAL, faisons-en de même pour le plan climat communal. C'est pourquoi je demande que les communes réexaminent leur plan au plus tard tous les 15 ans et le transmettent à la Direction.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêt; je suis vice-présidente de Paysage libre Suisse et membre du comité de Paysage libre Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va refuser cet amendement. Il faut savoir qu'un plan climat, ça doit être un moyen rapide et surtout dynamique. On voit que dans l'énergie il y a des avancées considérables qui se font presque tous les mois, donc c'est aussi intéressant pour la commune de revoir si son plan climat est conforme à la réalité du moment. On ne demande pas de réinventer la roue tous les 5 ans, simplement de faire un réexamen, voir s'il n'y a peut-être pas d'autres solutions à

trouver. On voit les révisions partielles du Conseil d'Etat, par exemple pour le Plan directeur, où il ne s'occupe finalement que de petites choses par rapport à d'autres qui pourraient être prises en compte mais qui ne l'ont pas été. C'est pour dire que ces révisions peuvent être effectivement très ponctuelles. Ce qui compte, c'est juste une mise à jour et peut-être que ce ne serait pas le terme «révision» mais «mise à jour» qu'il faudrait utiliser, raison pour laquelle le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va refuser cet amendement et rester aux 5 ans.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Puisqu'on a voté à l'alinéa précédent que des plans communaux ne sont pas obligatoires mais qu'on encourage à les faire, cette modification totalement est inutile, puisque si elles ne veulent plus le faire elles pourront s'arrêter en cours de route, puisqu'on les encourage à le faire mais ne les y oblige pas. Par contre, c'est bien pour ceux qui souhaitent le faire d'avoir une certaine mise à jour, puisque les choses bougent assez rapidement.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Je m'exprime ici au nom du groupe VERT-E-S et allié-e-s. Nous allons aussi refuser cette motion, parce que, je ne veux pas répéter les préopinants mais apporter un argument supplémentaire, un plan climat n'a pas qu'un objectif d'atténuation mais aussi d'adaptation. On sait qu'en matière d'adaptation les choses peuvent évoluer très, très vite et chaque commune est aussi concernée à ce niveau-là.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Cet amendement, le groupe de l'Union démocratique du centre le soutiendra. J'ai quand même une question par rapport au fonctionnement de ces plans climat communaux. Le Grand Conseil a décidé de les rendre facultatifs et l'alinéa 2 impose un réexamen tous les 5 ans. Que se passe-t-il si au bout de 5 ans la commune dit "non, je ne souhaite pas réexaminer mon plan climat, parce que celui-ci, pour une raison X ou Y, est encore d'actualité"? La Direction ne pourra pas lui imposer le réexamen, puisqu'à la base le plan climat est facultatif. Donc la commune pourra simplement dire: "Je vous rappelle que c'est facultatif, vous m'imposez un réexamen, mais comme c'est facultatif, on arrête." De mon point de vue, on devrait même enlever tout délai, ça va dans l'esprit de l'alinéa 1, du moment que c'est facultatif on laisse la compétence à la commune. Peut-être que certaines communes réviseront ça tous les 2 ans, peut-être que d'autres communes, compte tenu de leur situation, n'auront pas besoin de le réviser tous les 5 ans et ce que sera sur une plus longue durée.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur cet amendement. En revanche, il s'est prononcé sur le délai de 5 ans à plusieurs reprises dans son projet initial. En ce sens-là le Conseil d'Etat maintient sa position. Les principaux arguments ont déjà été donnés par les députés qui, au nom de leur groupe, ont combattu l'amendement. Je n'entrerai pas en matière sur les questions de PAL sur 15 ans ou de PAL sur 5 ans pour éviter les jeux de mots idiots sur le vent et avec ça j'aurai répondu indirectement, avec le sourire, aux remarques de la députée de Weck. Ceci étant, à la question du député Nicolas Kolly, que se passe-t-il si la commune dit non? On est dans une loi qui a des éléments de type incitatif, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de contrôle systématique. Vous nous avez dit en entrée en matière qu'il fallait éviter les usines à gaz, là on a quelque chose qui évite les usines à gaz, personne ne va contrôler les choses, par contre on part du fait que dans le profond respect de l'autonomie communale qui est propre au Conseil d'Etat dans l'ensemble de ses politiques publiques, une commune qui constate qu'après 5 ans qu'elle souhaite refaire son plan, eh bien, elle le fera, une commune qui désire ne pas le réviser entièrement, elle ne le fera pas, elle le soumettra peut-être à une discussion dans son assemblée communale ou son conseil général, ça donne un processus dialectique avec un certain vent arrière, qui ne fait jamais de mal sur ces thèmes-là, sans qu'il y ait toujours besoin de policiers cantonaux derrière pour vérifier si c'est fait, ça nous semble fonctionner de manière relativement correcte. En ce qui concerne la remarque du député Thévoz, il est écrit à nulle part "entièrement", il s'agit simplement de jeter un coup d'oeil sur le plan, est-ce qu'il est encore actuel, comme l'a dit la députée de Weck. Sur 10, 20, 30 mesures, il y en a peut-être 2 ou 3 qui ne marchent plus, on les change, on les adapte, on ajoute autre chose, on est quand même dans un monde qui évolue extrêmement rapidement, donc il est hautement probable qu'en 5 ans il y ait une ou deux idées nouvelles qui viennent, qu'on peut ajouter au plan communal sans devoir tout jeter par-dessus bord, ce n'est définitivement pas l'idée, ni la lettre d'ailleurs de l'article que vous avez cité.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). On avait rajouté maintenant l'alinéa 1, donc tout a été dit. L'alinéa 2 doit se baser sur l'alinéa 1, qui a été modifié lors de la dernière lecture. On n'a pas eu cet amendement en commission, c'est pourquoi on ne peut pas, au nom de la commission, le soutenir.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je maintiens mon amendement. Cet amendement dit: "Elles réexaminent leur plan au plus tard tous les 15 ans et le transmettent à la Direction".

> Au vote, la proposition de M. Thévoz, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 77 voix contre 24 et 0 abstention.

Ont voté oui:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley

Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 77.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. 15 al. 3

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Nous avons amendé cet alinéa pour que les communes soient encouragées à collaborer entre elles pour cette tâche. On souhaite aller carrément plus loin. On a dit pour l'instant, dans l'alinéa 1, que les communes peuvent ou sont incitées à définir un plan communal. Ce qu'on souhaite, justement pour éviter les usines à gaz, c'est que des communes d'une vallée ou d'une association de communes puissent collaborer dans l'élaboration d'un plan climat, soit dans la région, soit dans les cadres ou contextes où les communes travaillent déjà ensemble, cela est le commentaire pour l'article 15 al. 3.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 15 al. 4

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). A l'alinéa 4, il y a une adaptation qui se base sur ce qu'on vient de changer. Si les communes évidemment travaillent ensemble, il faut parler de leur plan climat, parce que ça peut justement englober plus qu'une commune.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 16

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). La première proposition de la commission était de soutenir ce fonds climat. Avec le rapport complémentaire du Conseil d'Etat, qui a mis la lumière sur cette question-là, la commission propose

maintenant, avec une majorité, de ne plus instaurer ce fonds climat pour les raisons suivantes: c'est qu'un fonds, il faut qu'il soit alimenté régulièrement. Par ailleurs la majeure partie de l'argent engagé pour le climat l'est dans le cadre de politiques sectorielles, régies par des lois spéciales, lesquelles seront à leur tour soumises à l'approbation du Grand Conseil, autorité qui peut également agir sur les dépenses lors de l'approbation du budget de l'Etat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Le Conseil d'Etat se rallie à la version ter de la commission, qui correspond à la version initiale du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat estime que la vision d'un fonds particulier tel qu'il a été proposé dans la version bis de la commission et qui a été repris partiellement ne correspond pas aux priorités financières fixées. Le Conseil d'Etat a bien compris la nécessité d'investir des moyens financiers significatifs dans sa politique climatique, c'est la raison pour laquelle il a procédé dans le cadre des opérations de clôture des comptes, à deux reprises, à des mises en provision de montants pris sur le fonds d'infrastructures, soit un sous-ensemble dédié aux investissements dans le domaine climatique. C'est un montant qui était à l'origine de 25 millions de francs, qui a été repourvu de 5 millions de francs et qui correspond aujourd'hui à un total de 30 millions de francs à disposition pour des investissements spécifiques dans le domaine de la prévention ou de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par un outil qui, lui, est confirmé dans la mesure où c'est des outils qui existent aussi pour d'autres politiques publiques. Le fonds d'infrastructures lui-même est régulièrement repourvu, réutilisé pour un certain nombre de projets. Le Conseil d'Etat préfère utiliser cet instrument-là que de créer un instrument complémentaire, dont il estime par ailleurs qu'il créerait une certaine confusion dans les différents outils financiers à disposition des mêmes politiques publiques, raison pour laquelle il vous recommande de suivre la majorité de la commission.

> Adopté.

Art. 16bis à 16quater

Levrat Marie (PS/SP, GR). La minorité de la commission va proposer d'adopter cette disposition de l'article 16bis à l'article 16quater selon la proposition de la commission, donc selon le projet bis, c'est-à-dire en maintenant un fonds climat. Selon le projet actuel, les mesures en faveur du climat seront partiellement financées par le biais du fonds cantonal d'infrastructure, cette solution paraît pour le moins branlante, si ce n'est dangereuse pour la stabilité du financement. Il s'agit ici d'une solution qui ne soit ni transparente ni claire autant pour les députés que pour la population fribourgeoise. Le fonds d'infrastructures n'a, d'après son nom, pas été créé dans le but de financer des mesures pour le climat. Selon le Conseil d'Etat, au montant tiré du fonds d'infrastructure s'ajouteront des crédits d'engagement, ce qui paraît être une solution basée sur la bonne volonté du Conseil d'Etat. Certains l'ont souligné lors de la dernière session, ils ont souligné que le Grand Conseil avait un manque de pouvoir dans l'adoption du plan climat, mais ici nous nous retrouvons face à une solution qui laisse le Grand Conseil dans le flou et dans un manque chronique de transparence. Le fonds climat proposé par le projet bis de la commission permettrait premièrement de garantir une telle transparence, la population et le Grand Conseil ont le droit d'être informés concrètement des ressources financières engagées dans la protection du climat. De plus, un fonds permettrait de garantir un financement stable et pérenne. Actuellement, le seul élément qui soit certain, c'est qu'un montant de 25 millions sur 5 ans est mis à disposition pour les mesures visant la protection du climat via le fonds d'infrastructures. Mais pour la suite, le Grand Conseil n'en a aucune idée, que se passera-t-il lorsque les 25 millions seront écoulés? Les à peine 0,5% du budget alloué vont-ils être augmentés ou est-ce que le climat va rester le parent pauvre du budget de l'Etat? Autant de questions qui restent sans réponse avec la solution du financement proposé par le Conseil d'Etat.

Enfin, lors de la dernière session, nous avons parlé des enjeux et des objectifs qui doivent être atteints. Certains parlent, en face de moi, d'objectifs trop ambitieux, très difficiles à atteindre. Je voudrais vous rappeler que le canton ne s'inscrit pas dans une ligne ambitieuse, même en Suisse, que la population a approuvé ces objectifs climatiques le 18 juin dernier. Nous entendons parler d'objectifs difficiles à atteindre et en même temps le canton essaie de limiter très clairement les moyens financiers qui sont nécessaires pour atteindre ces mêmes objectifs et je pense que ça pose un véritable problème. À titre de comparaison, en Valais, les groupes les plus à droite ont proposé 50 millions pour le climat et ceux le plus à gauche 200 millions. À Fribourg, on se contente de 25 millions sur 5 ans. En fait, ça illustre le manque d'ambition dans cette loi climat. Le manque également, je pense, d'exemplarité vis-à-vis de la population fribourgeoise. Alors donnons-nous les moyens financiers suffisants pour faire de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité, comme elle est fixée dans le programme gouvernemental du canton de Fribourg. Si la priorité du canton, c'est de mettre 0,5% du budget d'Etat dans la lutte contre le réchauffement climatique, très bien. Mais pour nous, pour la minorité de la commission, ce n'est pas ça, une priorité. Au vu des enjeux sociaux, climatiques mais également économiques, ce n'est pas suffisant. Nous vous proposons ainsi d'accepter la proposition de fonds climat.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, vous vous en souvenez, avait justifié le renvoi de la première version bis de la commission, le renvoi de l'examen de cette loi, justement à cause du fonds climat, raison pour laquelle le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va refuser cet amendement, l'amendement de cette minorité. Les raisons, bien entendu, vous les avez très bien exposées dans le rapport complémentaire de la DIME, c'est aussi

des raisons financières mais aussi une manière de voir l'Etat. Je pense qu'on doit laisser une liberté au Conseil d'Etat, dans son budget, et ne pas bloquer les fonds que nous avons, l'argent que nous avons sur certains fonds, parce qu'il peut y avoir tout d'un coup des priorités et que ferions-nous si on ne peut pas répondre à ces priorités? Cela peut être des priorités dans la santé, ça peut être des priorités dans le social, tout ça parce que ça devient à la mode de bloquer des fonds, de plus en plus, et de bloquer l'argent dans ces fonds et on ne pourrait pas se servir de ces fonds. Il faut, je pense, avoir une vision pragmatique du budget de l'Etat et voir quelles sont les priorités. En outre, il y a des principes justement de l'universalité budgétaire, de la non-affectation des recettes fiscales, principes de l'unité comptable, tous ces principes, je ne vais pas les développer, ils le sont dans le rapport. Comme je l'ai dit, ces fonds limitent la marge de manoeuvre des autorités et aussi celle du Grand Conseil, puisqu'on pourrait nous dire qu'il y a de l'argent mais qui est affecté à un autre but que celui que nous aimerions avoir. Nous avons entendu notre collègue Marie Levrat nous dire qu'il y aurait un défaut de transparence. Je rappelle que les mesures sont soumises au Grand Conseil par des décrets financiers sur lesquels nous voterons, donc on saura ce que le Conseil d'Etat décide de faire avec ces 30 millions et nous pourrions dire si nous sommes d'accord ou pas.

Donc, pour toutes ces raisons et pour accorder aussi une liberté de manoeuvre tant au Conseil d'Etat qu'au Grand Conseil, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux vous conseille de ne pas accepter cet amendement.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Mes liens d'intérêt: j'ai participé à la commission et je fais partie aussi du groupe de minorité. Je m'exprime ici au nom du groupe VERT-E-S et allié-E-S. Avoir une loi climat c'est important mais pouvoir la financer c'est beaucoup mieux. On l'a dit, l'objectif de la loi est ambitieux mais à la hauteur de l'enjeu que représentent les changements climatiques pour notre société. Cela nécessite des mesures importantes que ce soit au niveau des économies d'énergie et des ressources dans les différents secteurs concernés, du renforcement des puits de carbone, de la production d'énergie renouvelable ou encore de l'adaptation au changement. Cela va donc bien au-delà du Plan climat, puisqu'il s'agit également de renforcer toutes les politiques sectorielles concernées par les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mesures qui touchent différentes directions et sur plusieurs années. Se limiter à faire du coup par coup ne permettra certainement pas d'atteindre l'objectif. Or, il est très difficile de pouvoir se projeter dans un tel programme sans moyens financiers conséquents assurés sur plusieurs années et au service de différentes directions de notre canton. L'utilisation de 30 millions du fonds d'infrastructures est certes une bonne chose, mais elle permettra très difficilement de financer l'ensemble des mesures énumérées précédemment dans ces différents secteurs. Nous comprenons bien les principes d'universalité budgétaire et d'unité comptable, mais un tel programme devrait permettre de travailler de manière beaucoup plus transversale. Cela a-t-il été possible durant la période de pandémie, pourquoi pas pour la politique climatique cantonale, qui est essentielle à ce jour? Enfin, nous rappelons que tout l'argent utilisé pour ce fonds climat bénéficiera directement à la population, à nos entreprises et à notre économie en général. Il ne s'agit donc pas de verser des millions dans un puits sans fond, c'est plutôt l'argent payé aux fournisseurs d'énergie fossile qui part en fumée. Au nom du groupe VERT-E-S et allié-E-S je vous propose donc d'accepter cet amendement du groupe de minorité de la commission et d'introduire les articles relatifs à la constitution d'un fonds climat dans notre loi climat cantonale.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime en mon nom mais aussi pour appuyer à nouveau la position du groupe VERT-E-S et allié-E-S de soutenir, à l'unanimité et avec conviction, la proposition de la minorité de créer un fonds climat. Il s'agit ici de doter cette loi climat et les mesures proposées de moyens financiers sûrs, prévisibles et stables dans le temps. Plus encore, il s'agit de visibiliser l'engagement financier de l'Etat et de le concrétiser par ce fonds. Pour atteindre les objectifs fixés, mener des mesures nécessaires, des moyens financiers adaptés sont nécessaires. Le Conseil d'Etat dans son rapport bis indique que 30 millions sont d'ores et déjà prévus pour les mesures climatiques dans le fonds d'infrastructures, dans une partie réservée au climat. Dès lors, nous faisons face à une sorte de sous-fonds climat, réservé aux infrastructures. Pourquoi ne pas clairement et exclusivement consacrer ce fait en créant un fonds climat et en augmentant ses capacités financières? Ou alors, faudrait-il songer à modifier le fonds des infrastructures et son règlement? Cela ne nous vaudrait pas la création d'un nouveau fonds apparemment problématique, mais ce serait une adaptation d'un fonds existant, en le modernisant et en innovant. Ainsi, il pourrait s'intituler nouvellement "fonds climat et infrastructures ne nuisant pas au climat" et aurait pour principe le financement d'infrastructures qui contribuent aux objectifs climatiques ou du moins qui ne nuisent pas à ces objectifs climatiques. Des raisons techniques et administratives ont poussé le Conseil d'Etat à s'opposer à cette création, mais sur le plan politique, il est indispensable de montrer que notre canton, à l'instar de celui du Valais, comme ça a été cité tout à l'heure, prend au sérieux son plan climat et ses besoins financiers. Quand les investissements routiers se comptent en centaines de millions, les montants dévolus au climat sont de quelques 30 millions, dissimulés dans un fonds d'infrastructures et avec d'autres moyens qui sont, malgré ce qu'a dit M^{me} la Députée de Weck, peu lisibles pour la population. Ce n'est pas suffisant, ce n'est pas clair et cela ne donne pas un signal déterminé à la population alors que celle-ci, comme on l'a dit, s'est exprimée très clairement en faveur d'objectifs climatiques. Chères et chers collègues, osons concrétiser financièrement nos engagements pour le climat et soutenons la création de ce fonds.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je parle au nom du groupe Le Centre. Nous sommes convaincus que des moyens seront nécessaires et allons les soutenir, mais ici nous ne faisons pas du marketing. Un financement par des crédits d'engagement nous semble assez clair et c'est justement le Grand Conseil qui aura la main dessus, notamment sur les budgets ou de par les décrets d'engagement. Si nous devons faire un fonds pour chaque sujet prioritaire, il nous faudrait alors faire un fonds pour l'Hôpital, un fonds pour le social, un fonds pour l'école, un fonds pour la sécurité et ça ne nous semble pas du tout le bon chemin. Pour cette raison, nous allons refuser cette proposition.

Repond Brice (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je m'adresse à vous aujourd'hui en mon nom propre et mon lien d'intérêt est que j'ai siégé à la commission sur la loi sur le climat. Je dois vous dire que j'interviens ici avec une légère appréhension. En effet, lors de la première lecture, j'ai, comme la majorité de la commission, soutenu la création d'un fonds pour le climat. Puis, suite au renvoi de la loi, le Conseil d'Etat a réussi à me convaincre qu'il fallait rejeter la création de ce fonds. Heureusement, notre dernière session de mai s'est conclue juste avant de discuter de cet article, ce qui m'a donné encore plus de temps pour y réfléchir. J'en suis venu à la conclusion que ce fonds n'est pas seulement une idée intéressante et souhaitable mais qu'il est en fait essentiel et qu'il offre des opportunités économiques considérables pour notre canton. Je vais donc m'adresser en particulier à la droite de ce parlement et peut-être encore plus précisément à la droite sensible aux enjeux économiques et environnementaux. Selon moi, la question du climat peut être envisagée sous deux prismes: celui de la crise ou celui de la révolution. En adoptant la vision de la crise, on craint que toute action climatique sans coordination globale nous pénalise en nous faisant perdre notre avantage concurrentiel. En d'autres termes, si nous menons des actions que n'entreprennent pas nos voisins, nous prenons du retard. Par contre, en adoptant la vision de la révolution, on réalise que l'action climatique peut nous offrir des opportunités inédites et nous offrir des avantages concurrentiels, par exemple en créant des emplois et en générant de la valeur, autrement dit en augmentant notre prospérité. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est que je suis évidemment convaincu que la question climatique est une révolution et qu'il y a ici une opportunité économique à saisir pour notre canton. En effet, en créant un fonds pour le climat, le canton de Fribourg peut devenir l'un des premiers cantons suisses à posséder un tel outil. Nous positionnons ainsi notre canton comme précurseur, lui permettant de se distinguer des autres cantons et d'envoyer un signal fort aux investisseurs et aux entreprises: nous sommes prêts à prendre les devants pour la protection du climat et nous allons y mettre les moyens. Plus concrètement, aux investisseurs, nous leur lançons un appel clair: le canton de Fribourg est prêt à financer les projets dans le domaine environnemental, alors considérez Fribourg et ses entreprises comme des opportunités d'investissement. Aux entreprises technologiques et innovantes, actives dans le secteur de l'environnement, l'invitation est la même: choisissez Fribourg comme lieu d'établissement, car nous serons le canton qui vous soutiendra pleinement, car à Fribourg, nous sommes conscients des immenses opportunités qu'apporte la transition climatique.

Alors je vous pose la question: nous situons-nous dans une crise ou dans une révolution climatique? Une récente étude du World Resources Institute nous montre qu'investir un million de francs dans les énergies renouvelables crée bien plus d'emplois que d'investir dans les énergies fossiles. Pour moi, la réponse est claire, nous sommes dans une révolution climatique. Alors saisissons cette chance de positionner le canton de Fribourg comme un leader et un modèle suisse en matière de transition climatique. C'est donc avec une perspective à la fois écologique mais également économique que je soutiendrai la création de ce fonds pour le climat. J'invite mes collègues sensibles aux enjeux environnementaux mais également économiques à en faire de même. Ne ratons pas cette opportunité qui se présente à nous!

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. L'essentiel des arguments du Conseil d'Etat a déjà été donné avant le débat préalable, je ne vais donc pas les répéter, simplement peut-être un point particulier qui est issu de la modestie du canton ou non. Je rappelle que nous avons un fonds qui est le fonds d'infrastructures et dans lequel on a 30 millions de francs qui sont investis ou qui sont prévus pour des investissements, et comme vous avez pu le lire dans la réponse à une motion populaire sur la question de l'engagement climatique de l'Etat, vous avez pu voir là aussi que l'Etat prévoit par ailleurs environ un demi-milliard de francs à investir d'ici la fin de la législature. Donc, dans ce sens-là, la comparaison qui a été faite avec d'autres cantons est peut-être un petit peu boîteuse, je dirais que c'est difficile de comparer, chaque canton a sa manière de faire ses statistiques sur ce qu'il dépense pour le climat. Certains cantons mettent exclusivement les dépenses supplémentaires de fonctionnement par rapport aux dépenses ordinaires de fonctionnement, ce qui donne des montants évidemment moins importants. Certains cantons, au contraire, mettent l'ensemble de leurs dépenses qu'ils considèrent comme climatiques pour en faire un total, lequel par la force des choses sera beaucoup plus important. Comparer des cantons qui utilisent des méthodes à ce point-là différentes est évidemment un petit peu délicat. Pour exemple extrême, la Catalogne a décidé que son budget public est un budget de développement durable et que donc 100% de ses dépenses publiques sont des dépenses de développement durable. On peut aller relativement loin en termes de communication, ça ne facilite pas nécessairement les comparaisons.

Je rappelle quand même que sur les dépenses que l'Etat prévoit dans les 5, 6 ans à venir et qui figurent *expressis verbis* dans la réponse à la motion populaire, on trouve notamment quelque 200 millions de francs pour l'assainissement énergétique du parc immobilier de l'Etat, qui, je le rappelle, est dans un état relativement mauvais. Alors positivement exprimé on a une bonne marge de rattrapage sur notre parc immobilier. Cela signifie qu'on a un potentiel de réduction des émissions de

gaz à effet de serre sur le parc immobilier de l'Etat qui est relativement important. Deuxième élément dans lequel l'Etat va investir, investit notamment sur une part du budget de fonctionnement, c'est des augmentations progressives des dépenses de fonctionnement pour l'offre en transports publics. Le canton de Fribourg fait partie des cantons qui ont le plus augmenté l'offre qu'ils cofinancent en transports publics, que ce soit du transport régional de voyageurs, du transport d'agglomérations ou avec la nouvelle loi sur la mobilité, pour la première fois aussi des bus locaux, les premières communes concernées ont d'ailleurs déjà déposé des demandes dans ce sens. Donc, il y a des choses qui se font aussi dans le domaine des transports publics. Même chose pour la mobilité douce, nous avons augmenté les budgets pour la réalisation de pistes et de bandes cyclables, nous avons augmenté également les budgets et les investissements dans le domaine des revitalisations, qui sont un autre aspect de la politique climatique.

On pourrait prolonger la liste, je ne vais pas vous faire la liste complète, qui figure dans la réponse évoquée déjà, mais elle montre bien déjà qu'on va, que l'Etat ou le Conseil d'Etat va largement au-delà du montant qui est prévu dans le fonds d'infrastructures. Dans ce sens-là comparez, s'il vous plaît, les choses de manière à peu près correcte. Je sais que c'est difficile aujourd'hui, c'est une des raisons pour lesquelles les cantons romands et les cantons au niveau suisse ont décidé de préparer des tableaux de benchmark intercantonaux qui permettent de comparer un peu mieux les efforts de chacun des cantons, aujourd'hui c'est extrêmement difficile. Dans ce sens-là, comme déjà dit à l'origine, pour les raisons déjà évoquées, notamment aussi les techniques financières et de transparence financière, le Conseil d'Etat vous recommande de vous en tenir à la version ter, respectivement la version d'origine du Conseil d'Etat, ce qui revient au même.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). J'allais souligner exactement la même chose que M. le Conseiller d'Etat.

Wir dürfen nicht vergessen, dass wir uns einig sind und der Staatsrat in seinen Legislaturzielen das Klima an die oberste Stelle gesetzt hat. Ich war in der Kommission, als wir den ersten Plan climat uns die Motion populaire behandelt haben. Und da sehen wir, dass der Staat Fribourg vorhat, direkt 275 Millionen Franken zu investieren in Massnahmen, welche direkten Einfluss haben auf das Klima, respektive, wenn man alle anderen Strategien rechnet, dass es sich eben um diese halbe Milliarde handelt.

Die Mehrheit der Kommission ist sich also einig, dass der Kanton Geld in dieses Thema investieren soll. Der Staatsrat hat soeben gesagt, es ist auch auf dem Plan, aber die Mehrheit der Kommission folgt dem Staatsrat, zu sagen, es ist nicht das Richtige, einen Fonds einzusetzen dafür, weil die verschiedenen Massnahmen in den sektoriellen Gesetzen behandelt werden und wir dann im Grossen Rat im Rahmen von diesen Gesetzen oder diesen Dekreten die Finanzen beschliessen werden und wir da nicht unserer Finanzkommission und dem Funktionieren unseres Staates entgegengetreten wollen.

Es wurde gesagt - das haben wir auch in der Kommission besprochen -, dass es dafür eine transversale Zusammenarbeit braucht und dass diese Massnahmen in der kantonalen Verwaltung aber auch mit externen Partnern abgestimmt werden müssen.

Ich möchte noch etwas dazu sagen, was Brice Repond vorhin erwähnt hat: Ich habe vor zwei Wochen einen Gipfel zum Thema "Regenerative Organisation" geführt, und wir hatten Unternehmer da, die sagten, dass sie mit ihrem Konzept und mit ihrem Wirtschaftsmodell 40 Prozent produktiver seien und mehr Gewinn machen könnten in dem Thema. Es geht also auch darum, diese Chance zu nutzen und da möchte ich mich einverstanden erklären damit.

Die Mehrheit der Kommission verwirft also nicht den Grundsatz, dass der Kanton eine halbe Milliarde für dieses Thema ausgibt, aber das Mittel des Fonds wird von der Mehrheit der Kommission nicht empfohlen, somit folgen wir damit dem Staatsrat und seiner ursprünglichen Version.

> Au vote, la proposition de minorité M3 (introduction des articles 16bis à 16quater et modification de l'article 17 al. 2), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat (pas d'articles 16bis à 16quater), est refusée par 62 voix contre 41 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de minorité M3:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus

(SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 41.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 62.*

S'est abstenue:

Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat (i.e.: pas d'alinéa 16bis à 16quater).

Art. 17 al. 1

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). On a rajouté en commission des choses dont on déjà parlé avant dans la loi, c'est la notion de sobriété mais aussi celle de capacité de stockage, donc ce sont des amendements qu'on a déjà faits avant et on vous propose de les reprendre ici pour que ça puisse aussi être parmi les subventions cantonales données aux communes ou bien aux associations de communes ou d'autres groupements de communes pour subventionner des plans climat.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 17 al. 2

> Adopté.

Art. 17 al. 3

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 17 al. 4 et 5

> Adoptés.

Subdivision après l'article 17 et art. 18

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). J'ai un lien d'intérêt ténu avec cet objet, qui est le fait que je suis président de PRO VELO Fribourg/Freiburg. Mon amendement vise à combler un petit gap temporel. Je vous le lis: subdivision numéro 5, dispositions transitoires, article 18: «L'Etat soutient les familles paysannes qui entreprennent des mesures de transition durable de leur exploitation dès l'entrée en vigueur de la présente loi.»

Pourquoi est-ce que je dépose cet amendement? Parce que cet amendement vise à combler un gap temporel entre l'entrée en vigueur de la loi climat et celle de son ordonnance d'application. Donc, le temps que l'ordonnance soit promulguée par

le Conseil d'Etat, il y a la possibilité via des dispositions transitoires de pouvoir mettre l'accent sur un des éléments qui peut déjà être concrètement applicable et un des éléments de cette loi climat. Je pense que c'est important de montrer à la population fribourgeoise qu'on touche vraiment au monde concret, qu'on met l'accent sur l'aide aux familles paysannes qui entreprennent des mesures de transition durable et je crois qu'il est essentiel que la transition écologique se fasse avec les familles d'agricultrices et agriculteurs et non pas contre ou en porte-à-faux et je pense que c'est quelque chose qui est important pour nous que de marquer le coup en disant: «Eh bien oui, pas besoin de règlement d'application dans un premier temps, et directement on peut financer dès l'entrée en vigueur de cette loi, ces familles d'agricultrices et d'agriculteurs.» On voit qu'en Gruyère et ailleurs, ces familles vont faire face à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents en raison du manque d'eau, en raison du dérèglement climatique, on voit qu'il y a de plus en plus d'alpages qui ont besoin qu'on leur héliporte de l'eau, on le voit encore très récemment où l'armée désormais ne va plus les aider pour ce faire. Je crois qu'il nous faut nous montrer à la hauteur des enjeux et des défis qui vont nous toucher de plein fouet. Soyons aujourd'hui solidaires par rapport à ces familles d'agricultrices et d'agriculteurs et semons aujourd'hui les plantons d'une agriculture durable pour récolter demain les fruits si chers à notre canton. N'attendons pas la promulgation de l'ordonnance d'application pour aider les familles paysannes. Sur ces mots, je vous prie de soutenir cet amendement, merci.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). On réagit un peu à chaud à cet amendement. Ce n'est qu'une fois défini ce qu'on entend par «mesures de transition durable» qu'on pourra se prononcer sur cet amendement. Si c'est la politique de gauche pour l'agriculture, c'est-à-dire mettre des petites fleurs, eh bien, on votera non, si c'est de la production pour nourrir la population, on votera oui. Alors veuillez préciser la portée de cet amendement.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je partage effectivement les interrogations de mon collègue Kolly. On a un peu l'impression que cet amendement arrive pour rassurer les paysans. On l'a vu en commission, les membres qui ont des exploitations agricoles et qui disaient: "Mais qu'est-ce que vous voulez faire? Est-ce que vous voulez qu'on limite le nombre de vaches parce qu'elles polluent? Est-ce que vous voulez qu'on n'ait plus que des exploitations dites biologiques?" Donc, cet amendement est tellement flou que tout peut y être mis. Ne plus alimenter en eau les alpages par hélicoptère, est-ce que ça veut dire qu'avec cet amendement on va pouvoir construire des canalisations qui amèneront de l'eau aux chalets ou, au contraire, dira-t-on "non, il n'y a plus d'exploitation dans les alpages parce qu'il n'y a plus d'eau". Je dirais que c'est un petit peu populiste, parce que ça veut faire plaisir aux paysans et je pense qu'ils ne sont pas dupes et face à ça on ne peut que dire non.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je bosse dans la grande maison Fenaco – qui est connue connue par tout le monde – chez UFA et je suis maître-agriculteur de formation. En écoutant mon collègue Kubski, que j'estime beaucoup, j'ai l'impression qu'on a là beaucoup de bons sentiments. Ses sentiments envers les agriculteurs sont meilleurs qu'envers les piscines (rires). Malgré tout, ce qui me manque et cela a été dit par Nicolas Kolly et Antoinette de Weck, ce sont les critères. Actuellement, certains produits, le Gruyère bio, le porc bio sont complètement saturés, donc actuellement il n'y a pas de nouveaux marchés. Qu'allez-vous proposer aux agriculteurs de concret? Dans quelles branches de production doivent-ils se lancer? J'ai toujours voulu des soutiens à l'agriculture, les agriculteurs pour moi sont les premiers répondants d'un soutien à l'écologie. Les agriculteurs ont fait beaucoup de choses. C'est très bien de mettre ça, mais qu'allez-vous faire concrètement? Est-ce que vous allez dire aux agriculteurs: "alors là il faut laisser pousser, là il ne faut pas pâturer", etc...? J'ai l'impression que de mettre ça dans une loi n'aidera pas du tout, parce qu'après il faudra faire un règlement d'application. M. le Conseiller d'Etat sera le premier embêté en regardant le règlement d'application et en se demandant: "Mais qu'est-ce qu'on va devoir soutenir?". Alors oui à un soutien aux familles, oui à un soutien aux familles paysannes mais avec des critères clairs et ces critères. Pour ma part, je juge que ce n'est pas assez précis, je refuserai cet amendement et je vous invite à en faire de même.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). On a un petit peu des difficultés avec cet amendement, parce qu'effectivement nos collègues agriculteurs du groupe ne comprennent pas vraiment ce qui sera mis en oeuvre et que ça manque totalement de précision sur la suite. Ça risque effectivement, comme les collègues l'ont dit, d'amener plus de problèmes que de véritables solutions. À titre personnel, j'ai aussi un petit peu des problèmes à ce qu'on dise: «On soutient spécifiquement un secteur ici sans discuter des mesures.» On pourrait dire "eh bien, on soutient l'agriculture, on soutient les bûcherons, on soutient toutes sortes de domaines", mais ça reste trop général si on ne précise pas les mesures qui seront prises après. Donc, je propose de refuser cette proposition.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je crois que je dois faire preuve d'humilité par rapport au sujet pour lequel je ne suis pas de profession, agriculteur, vous l'aurez compris. Je crois que ce n'est pas à nous, aujourd'hui, de définir exactement ce qui se justifie dans ces mesures-là, je crois que c'est aux spécialistes de l'administration en lien avec Grangeneuve de définir ces mesures-là. Je crois que là-dessus, il faut faire preuve d'humilité et se dire que ce qu'on fait là, ce n'est que transitoire. De toute manière il y aura un règlement d'application et dans ce laps de temps, entre le moment où on clôt cette loi et le moment où il y a ce règlement, ça donne la possibilité déjà de pouvoir financer ces mesures qui seront définies par l'administration,

parce que c'est eux qui voient réellement et c'est eux qui sont spécialistes, en lien avec Grangeneuve notamment, des mesures qui peuvent être pertinentes pour les familles d'agriculteurs.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Le Conseil d'Etat ne s'est évidemment pas prononcé sur cet amendement, donc je ne peux pas non plus prendre position en son nom. Ceci étant, le Conseil d'Etat, dans ses principes de politique agricole, mais mon voisin serait bien mieux à même de répondre à ces choses-là, soutient évidemment autant qu'il le peut et de très nombreuses manières d'ailleurs les familles paysannes dans les difficultés qu'elles ont aujourd'hui sur le marché et aussi par rapport aux attentes nombreuses qui sont devant elles. L'amendement n'ayant pas été discuté, je ne peux évidemment pas le soutenir. En ce qui concerne la question du député Kolly, je précise le député Gabriel Kolly, vu que les deux députés Kolly sont intervenus sur le sujet, à la question "Qu'est-ce qu'on devra soutenir? On ne sait pas quoi soutenir!" Si je me permets une petite seconde, légèrement ouverte avec un petit sourire quand même, c'est un domaine où on trouve en général beaucoup de bonnes idées et de bons projets à soutenir, là je n'ai pas trop de soucis, mais encore une fois le Conseil d'Etat ne soutient pas cet amendement.

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). On n'a pas eu cet amendement en commission. Je veux juste confirmer que les membres de la commission qui sont dans l'agriculture, on a plusieurs fois discuté le sujet dont on parle. Comme on est dans un canton de production de lait, les mesures pour le climat, est-ce que ce serait qu'on interdise les vaches dans notre canton? On a plusieurs fois eu la réponse du représentant du Gouvernement qu'on ne parle pas de ce sujet, parce que si on veut se rabattre sur le lait de noix de cajou par exemple, il faudrait aussi considérer les femmes en Inde qui se cassent les doigts en ouvrant ces noix, etc... Enfin, c'est tout un débat. Ces discussions ont eu lieu, mais on n'a pas eu un amendement tel dans la commission. Je tiens à dire qu'en matière de durabilité, il y a aussi des entreprises et l'industrie qui pourraient faire un grand pas vers un fonctionnement plus durable. Et à ce moment-là, il faudrait *tous* les soutenir, et comme ça a été dit, aussi les bûcherons et pourquoi les familles paysannes? Donc, qu'est-ce que ça engendre? Je ne vais pas me prononcer au nom de la commission à ce sujet.

> Au vote, la proposition de M. Kubski, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat (pas de nouvelle subdivision ni de nouvel article), est refusée par 62 voix contre 35 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Kubski:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 35.

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/

Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 62.*

Se sont abstenus:

Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP). *Total: 2.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat (pas de nouvelle subdivision ni de nouvel article).

II. Modifications accessoires : loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat)

Art. 4 al. 1 Ibis

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ces modifications dans la loi sur la protection de la nature et du paysage découlent de notre bonne initiative d'intégrer la biodiversité dans la loi climat et visent à ce que les mesures pour le climat ne devraient pas péjorer la biodiversité du canton. C'est vraiment énormément d'études qui montrent cela. La commission vous demande de soutenir ces amendements dans les différents articles, parce que c'est la suite logique de ce qu'on vient de changer dans notre loi climat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat se rallie aux différentes propositions qui ont trait à la biodiversité, comme déjà précisé dans le cadre du débat d'entrée en matière.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 5 al. 1 let. a1

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 48 al. 3

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

II. Modifications accessoires : loi sur l'énergie (LEn)

Art. 11 al. 3 et 11b al. 3

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Dans cet amendement proposé en commission, le débat était qu'on souhaite éviter d'aller dans la nature, par exemple mettre des panneaux solaires dans les Alpes, mais vraiment profiter et déjà mettre des panneaux solaires ou thermiques sur les bâtiments existants et les nouvelles constructions. Je suis un peu gênée, parce que je me suis abstenue dans la commission et que j'ai finalement dû trancher. Avec les explications du Conseil d'Etat, la majorité de la commission vous propose de ne pas faire ces amendements-là dans la loi sur l'énergie.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Pour les raisons qui ont été expliquées dans le rapport écrit du Conseil d'Etat sur ces modifications-là, qui figuraient au projet bis, le Conseil d'Etat se rallie à la version ter, qui est la même que la version d'origine du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat partage un certain nombre de préoccupations qui avaient été formulées par la majorité de la commission dans la version bis, il estime en revanche que ce n'est pas le chemin par lequel il faut passer.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). La minorité de la commission propose d'adopter les dispositions selon le projet bis de la commission. Cette proposition consiste en une accélération du développement photovoltaïque. En commission, on a constaté que la majorité considérait que les énergies renouvelables font partie intégrante de la lutte contre le réchauffement climatique. L'atteinte des objectifs, elle ne va pas sans une sortie des énergies fossiles et sans une accélération de la transition énergétique. Il s'agit de produire de l'énergie propre et le canton de Fribourg a encore un potentiel important dans le domaine. Il est nécessaire de l'exploiter correctement, car la lutte contre le réchauffement climatique ne va pas sans une transition énergétique réussie. La minorité de la commission propose donc un retour aux dispositions du projet bis de la commission. Il paraît évident que, dans le contexte de réflexion sur la réduction des émissions à effet de serre, la question des énergies renouvelables soit soulevée et que notre proposition soit élue. La minorité de la commission a ainsi la volonté d'accélérer l'offensive

photovoltaïque, car dans le cadre des blocages actuels dans certains sites d'énergie, il est primordial de miser sur une accélération du photovoltaïque. L'idée de cette disposition, c'est de donner un signal clair dans le sens d'une accélération de constructions d'infrastructures photovoltaïques. Néanmoins, nous avons jugé que laisser la mise en oeuvre concrète au Conseil d'Etat était adéquat, puisqu'il nous semble que le Conseil d'Etat est assez compétent et assez bien conseillé pour décider quand une façade ou un toit est adéquat pour accueillir des installations photovoltaïques. Le Grand Conseil doit, quant à lui, donner un signal clair et impérativement encourager les énergies renouvelables, car elles sont de la plus haute importance dans la crise à laquelle nous faisons face.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Dans sa réponse à la motion «Politique énergétique - sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque», le Conseil d'Etat reconnaît que le potentiel solaire photovoltaïque est encore très largement sous-exploité dans ce canton et qu'il faudrait pouvoir accélérer son développement. Selon une étude de l'EPFZ, il y a une corrélation directe entre l'installation maximum de panneaux solaires et la rétribution à l'injection. Quand le courant réinjecté est suffisamment rétribué, les installations deviennent vite rentables et les propriétaires installent le maximum de panneaux solaires. Malheureusement, à Fribourg, la rétribution, même si elle est passée à 14 centimes, est dans le bas du classement, puisque ce classement varie entre 12 et 34 centimes dans les autres cantons. Au lieu d'une obligation, il serait donc plus approprié que l'Etat, qui est propriétaire majoritaire du Groupe E, intervienne auprès du Groupe E pour que la rétribution au courant indexé soit fortement augmentée. Ainsi les propriétaires installeront massivement les panneaux solaires et ce sera bénéfique pour eux et l'intérêt, c'est que c'est eux qui pourront gérer ainsi leur consommation, raison pour laquelle une majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va refuser cet amendement.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Effectivement, dans toute cette problématique climatique et de transition énergétique, l'électricité est un enjeu stratégique, tout le monde en est conscient. Et puis, de tous les potentiels d'énergie renouvelable qui existent sur le territoire cantonal, c'est clair que le photovoltaïque, c'est celui qui a le plus de facilité à être exploité et à être mis en oeuvre. Dans ce sens-là, je trouve qu'au nom du groupe VERT-E-S et allié-e-s nous sommes d'avis qu'il est important de saisir l'opportunité de faire cette modification de la loi sur l'énergie pour faciliter ce développement, ce déploiement de l'énergie photovoltaïque, non seulement sur les nouveaux bâtiments mais aussi sur les bâtiments existants. Dans ce sens, le groupe VERT-E-S et allié-e-s va soutenir cet amendement de la minorité.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je ne vais pas reprendre les arguments qui ont été donnés précédemment. Nous allons suivre la proposition du Conseil d'Etat en n'acceptant pas cette modification, cela pour des raisons techniques. C'est que la question du photovoltaïque doit être discutée uniquement dans le cadre de la loi de l'énergie et non pas dans la loi climat, bien que nous ayons beaucoup d'intérêt pour le photovoltaïque. Cette mesure nous semble également, de par sa conception, un petit peu douteuse, parce qu'on n'est pas certain qu'on puisse toujours installer des panneaux photovoltaïques là où c'est très rentable. Il y a des coins très ombrés et la problématique actuelle est surtout celle de devoir attendre d'avoir du matériel, non seulement des panneaux solaires mais aussi des onduleurs. Pour avoir une installation solaire qui devrait être installée chez moi, je sais de quoi je parle et c'est là que se situent les problèmes et pas vraiment au niveau des obligations.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Je prends note avec une certaine consternation de la position du groupe Le Centre, qui ne veut pas traiter cette question dans le cadre de la loi climat, parce que ça concerne la loi sur l'énergie. On a la possibilité dans le cadre de cette révision de traiter d'autres lois si la question entre dans le champ d'application, si on permet de trouver une solution aux problèmes climatiques qui se posent aujourd'hui. Je pense que ce n'est pas le moment de faire du juridisme et c'est en tant que juriste que je vous dis cela. On a devant nous une position qui varie, on entend d'abord - comme on l'a entendu pendant le débat sur la motion "Sortir de l'ornière" qui a été évoquée tout à l'heure - que le réseau actuel n'est pas suffisant pour augmenter la capacité du photovoltaïque. On entend aujourd'hui, mais on ferait mieux d'augmenter la rétribution pour encourager les propriétaires privés à installer du photovoltaïque. Concrètement, chères et chers collègues, on a aujourd'hui la possibilité de fixer un signal clair, de dire aux propriétaires de ce canton, comme l'ont fait d'autres cantons qui ne sont pas plus à gauche que nous, que l'on prend des mesures efficaces en prévoyant une obligation de ne plus miser sur une stratégie d'autoconsommation des ménages mais en misant sur une stratégie de développement de la capacité de production totale grâce au photovoltaïque et avec une telle obligation pour des nouveaux bâtiments, on a une solution facile à mettre en oeuvre, qui mise sur des moyens éprouvés. Je vous invite donc, chères et chers collègues, à accepter la proposition de la minorité.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. J'ai déjà donné l'essentiel des arguments du Conseil d'Etat en entrée en matière et en début de débat sur ces articles spécifiques à la loi sur l'énergie. Commentaire complémentaire en ce qui concerne la proposition de la députée de Weck, ce n'est pas le bon outil ici pour donner des mandats au Groupe E. Par contre, le Grand Conseil a évidemment tout loisir en tout temps de choisir l'outil du mandat pour demander au Conseil d'Etat de mettre des dispositions de ce type-là dans la stratégie de propriétaire, ce que le Grand Conseil a la possibilité de faire comme outil légal.

Ceci étant, ce n'est pas à moi de le commenter aujourd'hui dans la mesure où ça n'a pas fait l'objet de discussions au Conseil d'Etat. En ce qui concerne le développement de la production d'énergie photovoltaïque au sens propre, cela fait évidemment

partie des priorités du Conseil d'Etat. Comme on peut le lire aussi dans son programme de législature, il a, comme déjà dit, la conviction que l'outil le plus adéquat est celui de passer régulièrement par la loi sur l'énergie, ce qui a déjà été fait et par les MoPEC, qui sont les dispositions de droit inférieur pour lesquelles le canton de Fribourg compte plutôt parmi les cantons pionniers en l'état. Par ailleurs, le Conseil d'Etat devrait mettre sous peu en consultation une modification, plusieurs modifications du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions comprenant des simplifications administratives de permis pour la pose de panneaux photovoltaïques comme le font déjà quelques rares cantons aujourd'hui.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je n'ai pas beaucoup d'autres commentaires, c'est la majorité de la commission qui a suivi le Conseil d'Etat. Donc, contrairement à la loi sur la nature et le paysage, il faut ici éviter de se mêler de lois supplémentaires, qui ne sont pas une conséquence directe de ce qu'on a changé dans la loi. L'histoire du photovoltaïque mais aussi d'autres mesures qui appartiennent à la loi sur l'énergie devraient être traitées là-dedans. La majorité de la commission suit le Conseil d'Etat pour dire qu'il ne faudrait pas mettre ces articles supplémentaires dans la loi climat.

> Au vote, la proposition M4 (modification des articles 11 al. 3 et 11b al. 3 LEn), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat (pas de modification de la loi sur l'énergie), est refusée par 54 voix contre 34 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de minorité M4:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 54.*

S'est abstenu:

de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat (pas de modification de la loi sur l'énergie).

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

Préambule

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
 - > Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).
 - > La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.
-

Décret 2023-DIAF-5 Naturalisations 2023 - décret 2

Rapporteur-e:	Mesot Roland (<i>UDC/SVP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	28.02.2023 (<i>BGC juin 2023, p. 2139</i>)
Préavis de la commission:	15.06.2023 (<i>BGC juin 2023, p. 2157</i>)

Entrée en matière

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). J'ai le plaisir de vous présenter le décret 2023/2, qui est le cinquième décret de naturalisations de cette législature. Ce décret comprend cent quarante-deux dossiers de demandes d'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois.

La Commission des naturalisations a examiné avec attention tous les dossiers de ce décret et a procédé aux auditions des personnes selon les exigences légales. Au terme de cette procédure, la Commission émet un préavis favorable à l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à deux-cent-vingt-deux candidates et candidats compris dans cent-vingt-sept dossiers, qui remplissent toutes les conditions légales, fédérales et cantonales. La Commission donne un préavis négatif pour quinze dossiers. Les candidates et candidats compris dans douze dossiers souhaitent suspendre leur demande de naturalisation.

La Commission des naturalisations propose un projet bis et, à l'unanimité, vous recommande d'entrer en matière sur le décret proposé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Gouvernement remercie la Commission pour le travail effectué et se rallie au projet bis de la Commission.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Annexe 1

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Les candidats figurant dans les dossiers N°11, 12, 14, 33, 35, 38, 51, 52, 60, 62, 82, 94 et 111 sont préavisés négativement, car ils ne remplissent pas les conditions légales pour obtenir la naturalisation suisse. La Commission propose de retirer les dossiers qui font l'objet d'une demande de suspension par les requérants et requérantes

eux-mêmes. Il s'agit des dossiers N° 12, 33, 35, 48, 51, 52, 60, 82, 94 et 111. Les candidats dont le nom figure aux numéros 11, 14, et 62 ont choisi de ne pas suspendre leurs dossiers. Une décision négative leur sera donc rendue.

Concernant le dossier N°100, il fait l'objet d'une correction mineure, à savoir le retrait du dossier familial d'une enfant majeure, laquelle figure individuellement dans le projet bis. En conséquence, un dossier N°100b a été ajouté. Il s'agit de l'enfant majeure retirée au dossier N°100. Cette personne est de deuxième génération.

Le dossier N°105 fait l'objet d'une correction mineure concernant l'ajout d'un enfant né en cours d'examen du décret. Enfin, un candidat ne figurant pas dans la version initiale a été ajouté au décret en cours de traitement. Il figure dans la version bis sans numéro.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Les candidats N°11, 14, et 62 recevront une décision négative, car ils ont choisi de ne pas suspendre leurs dossiers.

Annexe 2

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Titre et préambule

- > Adopté.

- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan

Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 88.*

Loi 2015-DIAF-4

Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)

Rapporteur-e:	Grandgirard Pierre-André (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	08.02.2022 (<i>BGC mai 2022, p. 2104</i>)
Préavis de la commission:	01.06.2023 (<i>BGC juin 2023, p. 2137</i>)

Entrée en matière

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). La commission parlementaire ordinaire CO-2023-05 a siégé le 1^{er} juin dernier. M. Didier Castella, directeur de la DIAF, M. Peter Mäder, secrétaire général de la DIAF, ainsi que M^{me} Fiona Giroud, conseillère juridique de la DIAF, participaient également à cette séance.

Le travail de la commission consistait à examiner le message 2015-DIAF-4 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural. Ce projet de loi avait déjà été examiné par une commission parlementaire le 2 mai 2022 puis a été ensuite débattu en plénum au Grand Conseil le 19 mai 2022. Au terme des débats, le Grand Conseil a décidé de renvoyer le projet de loi au Conseil d'Etat.

La commission parlementaire n'a pas souhaité refaire tout le débat sur ce projet de loi. Elle s'est plutôt concentrée sur le nouveau projet présenté par le Conseil d'Etat. La commission propose au Grand Conseil tacitement d'entrer en matière sur ce projet de loi. L'indépendance de l'autorité foncière, chère aux yeux du Grand Conseil, est préservée. Le principe d'une commission de neuf membres à part entière, en lieu et place d'une commission de cinq membres et quatre suppléants, vis-à-vis des nombreuses tâches chronophages de ses membres (inspection des lieux, vision locale, etc), a été validé par la commission. Une présidence externe à l'administration, présidence assumée actuellement par une personne disposant de compétences en matière de droit foncier rural et qui connaît les exigences et les besoins de l'agriculture, un maître-agriculteur actif, a aussi recueilli les faveurs de la commission.

Le sujet qui a suscité le débat est l'élection de la présidence et des membres par le Conseil d'Etat. Après un débat nourri avec des avis partagés, la commission propose au Grand Conseil, contre l'avis du Conseil d'Etat, un projet ter avec une nomination de la présidence et des membres par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat.

Un amendement souhaitant qu'une représentation des milieux de la protection de la nature ou d'objets d'intérêt historique puisse être prise en compte a été rejeté par la commission.

Au vote final, par dix voix contre zéro et une abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il ressort de ses délibérations, donc le projet ter.

Remerciements à M. le Commissaire du Gouvernement Didier Castella, à M. le Secrétaire général Peter Mäder et à M^{me} Fiona Giroud, conseillère juridique, ainsi qu'au secrétaire parlementaire de la commission, M. Patrick Pugin, pour sa fidèle rédaction de nos débats et pour l'organisation de la séance, et aussi aux membres de la commission pour leur travail consciencieux et engagé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je tiens tout d'abord à remercier le président de la commission et la commission pour le travail et pour sa présentation.

Mise en contexte historique très courte: rappelez-vous, il y a eu de nombreux instruments parlementaires qui ont été déposés à l'époque sur le fonctionnement de cette autorité. Il y a eu un premier projet en 2015 qui a ensuite été retardé par la volonté d'avoir une enquête administrative. Ce sont les résultats de cette enquête administrative qui ont été présentés dans le premier projet l'année passée. On revient maintenant avec un troisième projet. J'espère que celui-ci trouvera votre faveur.

Je me permets d'insister sur ce qui a changé dans ce projet par rapport à la version de l'année dernière. Nous avons proposé des solutions qu'on espère pragmatiques, qu'on veut pragmatiques, notamment pour le statut des membres de la commission, en abandonnant la distinction entre membre ordinaire et membre suppléant, qui n'était plus du tout d'actualité et qui ne répondait plus à la pratique. Le nombre de membres, soit huit en plus de la présidence, reste inchangé. Il est ainsi possible

d'avoir une bonne représentation et on a senti cette sensibilité durant les débats de la commission dans toutes les régions et surtout des différents types d'agricultures que compte notre canton.

Nous avons également écouté et suivi les avis exprimés lors du débat précédent en revenant au statu quo pour la présidence de l'AFC, qui restera donc confiée à une personne externe à l'Etat, un membre de la commission, et ceci tout en renforçant l'administration pour des raisons d'efficacité et de rapidité de traitement des dossiers.

C'est ainsi que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Effectivement, comme l'ont bien rappelé mes préopinants, ce projet date d'il y a plusieurs années et il a maintenant presque toutes les qualités pour être accepté par ce parlement.

Le Conseil d'Etat a revu sa copie une à deux fois et a pris note d'à-peu-près tous les vœux du Parlement. Il y avait beaucoup de corrections à effectuer pour tenir compte des compléments que le Grand Conseil souhaitait apporter. Le Conseil d'Etat a dès lors bien travaillé avec notamment les exemples que le commissaire du gouvernement a donnés sur la présidence externe à l'administration, sur le statut des membres.

Il ne restait qu'un point sur lequel il y avait une divergence importante et je crois que cette divergence importe véritablement au Grand Conseil. Nous avons pour cet élément-là la commission qui a su faire la part des choses en expliquant au Conseil d'Etat que la présidence devait être nommée par le Grand Conseil. Je dois vous dire que je ne comprends toujours pas à l'heure actuelle pourquoi le Conseil d'Etat ne se rallie pas à ce choix en estimant que le Grand Conseil est soi-disant trop politisé ou ne peut pas assurer ses fonctions d'une manière totalement libre et indépendante. Je rappelle simplement que lorsqu'il y a eu les problèmes rencontrés, l'enquête administrative et la suite que l'on connaît, nous n'avions affaire qu'à des gens qui avaient été nommés par le Conseil d'Etat sans l'intervention du Grand Conseil. Laissons peut-être un peu travailler le Grand Conseil. Elire les bonnes personnes sur proposition du Conseil d'Etat, c'était un gage de cohésion pour que notamment les compétences des candidats et des candidates priment. Si vraiment d'ici quelques années, Monsieur le Commissaire, vous arrivez à la conclusion que le Grand Conseil s'est trompé dans le choix de la personne, vous reviendrez en nous disant de regarder comment nous avons fait faux. Je crois que nous reprenons le *lead* maintenant sur ce point.

Nous avons, avec le Grand Conseil, l'habitude d'élire des gens d'après leurs compétences, d'après leur appartenance parfois politique, d'après la question territoriale. Je crois que le Grand Conseil se trompe rarement. Nous élisons aussi des gens dans des organes techniques comme la commission d'expropriation. Nous avons aussi parfois en matière de première levée notre mot à dire où il y a des exigences techniques spécifiques qui sont demandées.

Je vous remercie dès lors de bien vouloir entrer en matière sur ce nouveau projet de loi, ce que le groupe socialiste fera. Je demande une dernière fois à M. le Commissaire du Gouvernement de se rallier au projet ter de la commission, ce qui permettra cette fois-ci d'avoir un projet qui plaît à tout le monde et qui sera entériné.

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Comme lien d'intérêt, je suis membre de la commission qui a étudié cette proposition de loi d'application. Je m'exprime au nom du groupe le Centre.

C'est avec intérêt que le groupe a pris connaissance de ce nouveau projet, qui va, dans l'ensemble, dans le bon sens. Il reste l'élément qui a animé les débats du Grand Conseil lors de la première présentation mais également lors des discussions de la commission. Je ne vais pas refaire l'historique du projet proposé par le Conseil d'Etat. En effet, M. le Rapporteur de la commission et M. le Commissaire l'ont très bien fait et j'imagine que mes collègues se sont bien acquittés de leurs tâches également. Cependant, je vais m'arrêter sur l'article qui a créé le plus de discussions et qui concerne la nomination des membres de ladite commission. Nous allons soutenir dans la majorité le projet ter de la commission concernant l'article 5 al.3. En effet, nous saluons l'évolution de l'amendement ou l'ouverture de M. Pierre Mauron: membres nommés par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat. Nous savons que le Grand Conseil suit généralement les propositions du Conseil d'Etat lorsqu'il s'agit de nominations. Nous sommes également conscients qu'en nommant les membres de cette commission, les députés ont également la possibilité de corriger le tir si une région, un district ou une partie linguistique de notre canton pourrait être oublié.

Le groupe le Centre va donc entrer en matière et soutenir dans sa majorité le projet ter de la commission et vous engage à en faire de même.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe UDC. Mes liens d'intérêts sont les suivants: j'ai été membre de la commission en dernière séance, je suis également agriculteur et ai été amené à devoir travailler avec l'autorité foncière cantonale pour divers objets liés à mon métier. Etant syndic, j'ai aussi déjà eu affaire à cette autorité de par mes activités communales.

Après un premier passage en début de législature, ce projet de modification de loi revient devant nous aujourd'hui. Le renvoi en commission de l'époque était une nécessité, car le projet avait des failles. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui va

être accepté à une grande majorité par le groupe UDC. Notre groupe est notamment très satisfait des dernières modifications de la commission et se rallie à celle-ci, à savoir pour l'élection de la commission par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat. Cette proposition fait sens. Nous devons redonner des pouvoirs à notre législatif. L'autorité foncière est une entité importante dans notre canton. Ces modifications lui donneront une meilleure légitimité après différents problèmes de fonctionnement, qui datent d'il y a quelques années déjà.

Cotting Charly (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Mes liens d'intérêts: j'ai été membre de la commission qui a examiné ce projet de loi et je suis agriculteur et pourrais donc être amené à être un jour soumis aux décisions de l'autorité foncière.

Ce projet de modification de la loi d'application concerne une loi fédérale très précise et les cantons n'ont que peu de marge de manoeuvre pour son application. Dans beaucoup d'autres cantons, cette application est faite par un organe de l'Etat. Les arguments majeurs avancés pour le renvoi ont été repris par le Conseil d'Etat dans la nouvelle proposition de loi, comme par exemple la question de la présidence.

Le groupe PLR/PVL va à l'unanimité accepter l'entrée en matière de cet objet et soutenir la version du Conseil d'Etat et je vous propose d'en faire de même.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Je prends la parole aujourd'hui au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Mes liens d'intérêts: j'ai été membre de la commission.

Le traitement de cette loi n'a pas été un long fleuve tranquille. Au contraire, lorsque le bateau a voulu être mis à flot en mai 2022, la loi a été renvoyée au Conseil d'Etat. Des courants contraires devaient être pris en compte, c'est-à-dire le mode d'élection de la commission et le fonctionnement du secrétariat. Lors de ce renvoi, le groupe VERT·E·S et allié·e·s avait défini son cap comme suit: nous attendions un examen approfondi des avantages et des inconvénients par rapport à ces deux aspects.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour l'élaboration d'un nouveau message.

Aujourd'hui, chez les VERT·E·S et allié·e·s, l'avis est nuancée. D'une part, le projet actuel chargerait trop la barque. D'autre part, il pourrait doter l'autorité d'un fonctionnement qui lui permettrait d'affronter les orages, à savoir appliquer le droit fédéral et le droit foncier rural. Cet avis va aussi se refléter dans nos votes par article.

Dans tous les cas, au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, nous sommes prêts aujourd'hui à embarquer sur ce nouveau projet de loi et nous accepterons d'entrer en matière.

J'ai encore une dernière remarque. Comme vous le savez, un amendement a été refusé en commission. Cela concernait l'article 5 al.1. Sans vouloir relancer le débat qui a eu lieu en commission, cet amendement, je vous l'annonce déjà, ne sera pas redéposé aujourd'hui.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Merci aux intervenants pour leur entrée en matière. Je reviendrai sur les différents amendements dans le cadre de la lecture du projet de loi.

J'aimerais juste compléter que le fait qu'il y ait eu une enquête administrative et certains problèmes qui avaient été dénoncés ne touchait pas le fonctionnement de la commission mais bien de son secrétariat. Ce sont deux choses qui ne sont pas à mutualiser mais à séparer.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je remercie tous les intervenants pour leurs interventions.

Je note que, pour M. Pierre Mauron, toutes les qualités de ce projet sont requises pour qu'il soit accepté et qu'il ne comprend toujours pas le Conseil d'Etat pour soutenir l'élection par le Grand Conseil. Il nous remercie d'entrer en matière.

Pour M. François Genoud du Centre, il y a un soutien en majorité de son groupe pour le projet ter.

M. Eric Barras, UDC, a eu affaire souvent à l'Autorité foncière de par sa profession. Le projet est accepté par une grande majorité du groupe UDC. Cette élection par le Grand Conseil donne de la légitimité.

M. Charly Cotting soutient la version présentée par le Conseil d'Etat.

M^{me} Daphnée Roulin, pour le groupe VERT·E·S et allié·e·s, dit que l'avis du groupe est nuancé et que le groupe accepte l'entrée en matière. Elle ne redéposera pas son amendement tel qu'elle l'avait fait en commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)

Art. 2 al. 2

> Adopté.

Art. 4 al. 2 à 4

> Adopté.

Art. 5

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). L'article 5 al.1, la commission parlementaire a refusé un amendement qui n'a pas été redéposé maintenant. Pas d'autre commentaire sur cet article 5 al.1.

Concernant l'article 5 al.3, l'amendement du député Pierre Mauron a été accepté par la commission. La commission recommande d'accepter ce projet tel de l'article 5 al.3.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement de la commission, qui demande que les membres de la commission soient nommés par le Grand Conseil. A l'heure où tout le monde se plaint des lenteurs et des lourdeurs administratives, en rajouter une de plus ne me paraît pas la meilleure idée.

Je rappelle ici que l'autorité foncière est chargée d'appliquer le droit fédéral, comme l'indique le titre de la loi que vous examinez en ce moment. Il ne s'agit en aucun cas de prendre ici des décisions qui se veulent politiques. D'ailleurs, bien des cantons ont simplement confié cette tâche à des services administratifs.

La solution fribourgeoise, avec des représentants du terrain désignés par le Conseil d'Etat, me semble être une solution pragmatique, qui permet de tenir compte des sensibilités tout en conservant la nature de l'AFC, qui est, je le rappelle, d'appliquer la législation qui ne laisse par ailleurs quasiment pas de marge de manoeuvre et d'interprétation à cette même autorité.

J'ai entendu l'argument de l'indépendance mais il ne me semble pas pertinent ici, où il n'y a justement pas de place à l'interprétation politique, et je suis conscient que certaines positions et décisions de la commission peuvent déplaire. Dans ce sens, je crois qu'il y a un véritable risque politique et lobbyiste de vouloir instrumentaliser cette autorité, qui, de par sa nature, ne prend pas toujours les décisions qui plaisent, comme je l'ai dit, mais toujours celles qui sont conformes au droit.

J'ai entendu parler de légitimité. Je rappellerai ici qu'elle a toujours été légitime. Elle n'a pas été contestée dans sa légitimité jusqu'à présent bien qu'elle soit nommée par le Conseil d'Etat. Par contre, il y a aussi une exposition pour des gens qui doivent prendre des décisions difficiles et je ne suis pas certain que cette exposition politique soit favorable au choix des meilleurs membres, puisque ce sont des compétences que nous attendons.

Le Conseil d'Etat, sur proposition de la Direction en charge de l'agriculture, désigne les membres sur la base de leurs expériences, de leurs compétences et de la nécessaire représentativité des différentes pratiques agricoles. Je rappelle que nous avons des maraîchers, des grandes cultures, de l'économie laitière. Nous avons aussi des alpages. Toutes ces sensibilités doivent être intégrées dans cette commission et c'est important que ce soit ainsi.

La validation par le Grand Conseil ne va pas changer beaucoup, je l'admets, mais elle va alourdir la procédure sans apporter une vraie plus-value. Pour le Conseil d'Etat, l'objectif est simple: s'appuyer sur les connaissances du terrain pour appliquer le droit, ni plus ni moins.

Je vous invite donc à soutenir le projet du Conseil d'Etat, ceci sans tenir compte de luttes de pouvoir. Ce n'est pas l'objectif ici. L'objectif est d'avoir une loi efficace, qui permette de répondre au plus vite aux attentes des citoyennes et citoyens de ce canton.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Tous les critères que M. le Commissaire du Gouvernement a rappelés, je vous assure que le Grand Conseil saura les appliquer.

Monsieur le Conseiller d'Etat, sachez par exemple qu'aujourd'hui nous allons élire des juges de paix, certains pour leurs compétences comptables, d'autres pour leurs compétences socio-éducatives, et nous sommes sensibles à cela. Il faut simplement s'adapter à son temps. Je crois qu'il y a aussi un devoir de transparence. Les gens sont plutôt fiers de venir devant le Grand Conseil, ils sont plutôt contents lorsqu'ils sont élus, et le Conseil d'Etat pourra jouer son rôle entier dans les propositions qu'il fera au Grand Conseil, en toute transparence et aussi rapidement que s'il nommait lui-même.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet ter), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 68 voix contre 23 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur la proposition de la commission (projet ter):

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 68.*

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil d'Etat:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 23.*

Se sont abstenus:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 4.*

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 5a

- > Adopté.

Art. 6 al. 2 et 3

- > Adopté.

Art. 7 al. 2

- > Adopté.

II. Modifications accessoires

- > Adopté.

III. Abrogations accessoires

- > Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 97 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lévrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/

Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 97.*

A voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

S'est abstenue:

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB). *Total: 1.*

Motion 2022-GC-182

Entretien des forêts par une exploitation respectueuse

Auteur-s:	Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Zamofing Dominique (Le Centre/Die Mitte, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	14.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3386)
Développement:	14.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3386)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.05.2023 (BGC juin 2023, p. 2549)

Prise en considération

Zamofing Dominique (Le Centre/Die Mitte, SC). Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire d'un hectare de forêt et syndic de la commune d'Hauterive, qui est membre de Forêts-Sarine.

Dans la réponse à notre motion, il est satisfaisant de lire que le Conseil d'Etat partage en grande partie nos préoccupations et considérations. Il est souligné qu'une exploitation forestière réalisée en adoptant une sylviculture proche de la nature contribue grandement à l'augmentation de la résilience des forêts et que celle-ci est essentielle pour les infrastructures. Ce seul point aurait dû convaincre de le Conseil d'Etat de soutenir la motion lorsqu'on connaît la valeur de ces infrastructures et les défis attendus pour les maintenir en fonction.

Le Conseil d'Etat fait remarquer que les forêts communales sont en général exploitées en fonction de leur potentiel. Il ne s'agit pas d'une généralité depuis le passage de l'ouragan Lothar. Les communes acceptent que l'exploitation et l'entretien des forêts engendrent des déficits supportés par les collectivités, ceci dans un souci d'entretien de leur patrimoine. Ce point ne peut être transporté chez les propriétaires privés. Le revenu est le principal déclencheur des travaux de régénération et d'entretien de la forêt. La couverture des déficits est insuffisante pour inciter les propriétaires forestiers à entretenir et façonner une forêt répondant aux défis futurs, notamment le changement climatique.

Actuellement, seul les trois quarts du volume de bois est prélevé en regard de la possibilité de coupes annuelles de 325 000 m³. L'économie du bois est considérée comme obsolète. Elle date des années soixante et a été reléguée au rang d'activité économique traditionnelle au profit des énergies grise, du béton et de l'acier. On ne modifie pas une branche économique ayant été reléguée au rang de curiosité en six mois et l'argument que le marché sera le déclencheur de l'exploitation économique est peu probant pour la prochaine décennie.

L'importance du bois est soulignée. Il y a donc une prise de conscience et un retour en grâce du bois. Il est mentionné que la demande est croissante. Cette progression est trop lente en regard des enjeux. Un secteur économique nécessitant une telle transformation ne peut se muer en marché demandeur en une décennie. Lorsqu'on parle d'une augmentation des prix, il s'agit d'une information réjouissante si le prix correspond à la valeur réelle du produit. Si ce produit a été dévalué depuis trente ans, cette augmentation revient à dire que la situation s'améliore mais reste précaire.

Le SFN a procédé à juste titre à un état des lieux. Le potentiel restant de 58 000 m³ annuels de bois rond dédié à la production d'énergie et ne sera atteint au mieux qu'en 2030, en sachant que les volumes exposés dans ce rapport font l'objet d'une prudence toute forestière.

Le mode de sylviculture proche de la nature est pratiqué depuis plus de deux décennies dans les forêts publiques. Ses effets sont bénéfiques, soulignés par le Conseil d'Etat. Par manque de moyens, ce principe n'est que trop peu appliqué alors qu'une gestion durable de la forêt est ponctuée d'interventions ciblées pour en extraire du bois de service et du bois

d'énergie et constitue la solution permettant le stockage de la plus grande quantité de CO₂. Là encore, le Conseil d'Etat met en évidence la pertinence de notre motion. Il est important de souligner le soutien du canton en faveur des propriétaires forestiers. Cependant, ces soutiens sont là pour permettre au mieux d'éponger les déficits. En regard des prestations fournies par la forêt, qui appartient à des propriétaires publics et privés, ces aides ne sont qu'une perfusion ayant permis de maintenir un service minimal de la forêt.

Quant aux subventions octroyées dans les autres domaines de la filière, ceux-ci sont certes pertinents mais ont peu d'influence directe sur le marché du bois, en particulier sur les prêts.

Le Conseil d'Etat précise que les PC-A sont sans bénéfice pour le propriétaire. Comment peut-on imaginer dynamiser l'exploitation forestière, synonyme de santé de la forêt, sans bénéfice? Le Conseil d'Etat compte sur une embellie en volume des prix et du marché du bois. Celle-ci sera bénéfique et souhaitable, mais trop lente en regard des enjeux. L'évolution trop rapide du climat va dépasser cette demande du marché. Les forêts sont actuellement trop âgées pour répondre aux nouvelles données climatiques. La forêt a un intérêt public indéniable. Les enjeux sont énormes et il serait hasardeux que le Conseil d'Etat s'en remette uniquement à la liberté du marché. De nombreuses aides publiques engendrent des profits directs ou indirects. Elles sont souvent synonymes d'économie circulaire et locale. Notre motion va dans ce sens tout en permettant à la forêt de se préparer pour le futur.

Nous vous demandons de soutenir notre motion pour le bien de notre forêt.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis président du club du bois et de la forêt du Grand Conseil. Je suis également syndic de La Roche, où vivent de nombreux propriétaires privés qui renoncent chaque année à exploiter leur forêt. Je prends la parole pour le groupe Le Centre.

A la première lecture de la motion de nos collègues Benoît et Dominique, je me suis dit qu'ils sont tombés sur la tête. On ne va quand même pas subventionner le privé. Après une analyse plus pragmatique, je constate que nous venons de voter une loi sur le climat au niveau fédéral, que nous allons approuver une loi sur le climat cantonale. Ces textes, pour la population, sont souvent abstraits et ceci pour beaucoup de citoyens. Par contre, l'ambition de ces lois est de se débarrasser des énergies fossiles et d'améliorer notre biodiversité. Pour ce faire, nous avons donc besoin de mesures concrètes. Nous ne mettrons pas en place des énergies renouvelables dans un temps record sans passer par des périodes transitoires. Les chauffages à bois sont là et peuvent rapidement substituer le mazout et le gaz dans les installations à distance. Dans trente ans peut-être aurons-nous assez de solaire, voire si le vent souffle différemment un peu d'éolien, pour nous fournir en chauffage. Peut-être même n'aurons-nous plus besoin de nous chauffer? Une chaudière ne vit guère plus de trente ans. La mesure proposée peut servir de transition durant le développement et la mise en service d'autres énergies.

Dans le même temps, soit dans un délai de vingt ans, nos forêts devront se rajeunir et se régénérer avec des essences mieux adaptées aux variations climatiques, ce qui s'est déjà largement organisé au niveau des collectivités. Bien sûr que c'est possible au niveau privé de le faire en laissant la forêt en l'état, mais c'est très lent. Un nouveau régime transitoire est nécessaire pour accélérer légèrement le mouvement.

Selon l'analyse donnée, la solution proposée dans la motion est bonne mais, à notre avis, doit être une mesure transitoire avec une limitation dans le temps. L'avantage d'une motion est que cette limitation dans le temps pourrait être travaillée dans le cadre de la commission ad hoc.

Le Conseil d'Etat craint que la mesure amène une surcapacité sur le marché et le déstabilise. Nous en sommes conscients, mais nous sommes également conscients que les unités de gestion avec leur organisation et la part de surveillance étatique ont le pouvoir de réguler ce marché. Faisons-leur confiance.

Avant la conclusion, je constate que l'évolution de notre société a mis les moyens financiers dans les mains du tertiaire. Les productions du secteur primaire, qu'elles soient agricole ou forestière, ne font plus vivre leur monde. Dans les années soixante, une coupe de bois a payé une école. Je le sais, c'était dans mon village. Elle faisait vivre tout un pan de l'économie. En 2020, une coupe de bois ne paie pas le papier utilisé dans les rapports et études diverses qui expliquent comment on doit couper.

Après ces quelques constatations, vous aurez tous compris que le groupe le Centre dans sa majorité acceptera la motion.

Grossrieder Simone Laura (*VEA/GB, SE*). Ich habe keine Interessenbindungen, ausser vielleicht, dass ich vorhabe, noch einige Jahrzehnte auf diesem Planeten zu verbringen und dies ebenfalls meinen Kindern zu ermöglichen.

"Ein Baum erinnert uns daran, dass unsere Handlungen Auswirkungen auf die Zukunft haben." Mit diesem Zitat von Karen Madigan spreche ich nicht nur im Namen des Grünen Bündnisses, sondern auch im Namen meiner eigenen Generation und im Namen der Generationen meiner Kinder und der folgenden Generationen.

Ich möchte heute in Zusammenhang mit dem vorliegenden Geschäft das Augenmerk erneut auf die Wichtigkeit des Klimaschutzes und den Erhalt der Biodiversität lenken. Es ist bedauerlich festzustellen, dass der Staatsrat im vorliegenden Geschäft wirtschaftliche Interessen über die fundamentalen Belange der Umwelt stellt. Die Motion Glasson/Zamofing hat zum Ziel, weitere Subventionen zu sprechen, um unsere Wälder stärker zu pflegen und zu schützen. Wir begrüßen dieses Vorhaben, weisen gleichwohl darauf hin, dass bei der Umsetzung insbesondere eine naturnahe Waldbewirtschaftung und Vorgaben in Bezug auf die Förderung der Biodiversität nötig sein werden.

Wälder spielen eine entscheidende Rolle im Kampf gegen den Klimawandel, da sie unter anderem dazu beitragen, die Treibhausgasemissionen zu reduzieren. Durch eine umfassende Waldpflege können wir sicherstellen, dass unsere Wälder gesund und widerstandsfähig bleiben und zum Erhalt der Biodiversität beitragen. Wie der Staatsrat in seiner Antwort betont, besteht gerade im Bereich der privaten Waldbesitzer und -besitzerinnen ein grosser Handlungsbedarf.

Trotz der überwiegenden Fakten, die der Staatsrat in seiner Antwort gleich selbst aufzählt, misst dieser hier den wirtschaftlichen Aspekten grössere Bedeutung bei. Diese Vorgehensweise ist nicht nur unverantwortlich, sondern auch kurzsichtig. Es ist nicht in erster Linie für uns entscheidend, die wir in diesem Parlament sitzen, sondern vor allem für die Generationen nach uns, dass wir unsere Wirtschaftsentwicklung mit den Zielen des Klimaschutzes und des Erhalts der Biodiversität in Einklang bringen. Das entspricht laut der letzten eidgenössischen Abstimmung auch dem Willen des Schweizer und des Freiburger Stimmvolkes. Und wenn Sie dieses Thema aus wirtschaftlicher Perspektive betrachten, sehr geehrter Herr Staatsrat und liebe Kolleginnen und Kollegen, so sind nicht zuletzt der Erhalt unseres Lebensraums und die Schaffung neuer Ressourcen keine Ausgabe, sondern eine Investition. Es erfordert dies einen klaren politischen Willen, übrigens in all unseren Geschäften, und eine umfassende Strategie, die den Schutz unserer natürlichen Ressourcen immer als oberste Priorität betrachtet.

J'appelle donc à soutenir la motion Glasson/Zamofing et à faire comprendre au Conseil d'Etat que les intérêts économiques ne doivent plus primer sur la protection de notre environnement. Il est grand temps que nous menions une politique durable et responsable, qui lutte contre le changement climatique et préserve la biodiversité afin de garantir un avenir viable pour les générations futures.

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je m'exprime au nom du groupe PLR/PVL et n'ai pas de liens d'intérêts à déclarer en lien avec cet objet.

Notre groupe a traité cette motion et pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, que nous remercions pour sa rédaction. Les différentes fonctions que la forêt remplit ont été présentées et le groupe PLR/PVL tient à relever l'importance de celle-ci. En effet, la forêt joue un rôle important dans un grand nombre de domaines, dont deux où le groupe PLR/PVL accorde une importance toute particulière:

1. approvisionner nos scieries avec un matériau de construction local et durable;
2. alimenter les chauffages à bois avec un combustible issu d'une source renouvelable.

La question d'élargir le programme de subventionnement cantonal en lien avec cet objet a naturellement fait débat au sein de notre groupe, qui, comme vous le savez, est très attaché aux valeurs libérales. Après une discussion nourrie au sein de notre groupe, une confortable majorité s'est dessinée pour soutenir cette motion et ceci dans une perspectives d'investir pour l'entretien de nos forêts. En effet, comme mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat, dans certains cas, les coupes de bois sont soutenues par des subventions pour couvrir les déficits.

Malgré tout, les arguments suivants ont notamment permis de convaincre certains collègues du groupe PLR/PVL. Tout d'abord, les propriétaires de forêts doivent assumer des frais, comme par exemple l'impôt sur le capital, qui ne sont pas pris en charge par les subventions. Ensuite, les propriétaires ont également à leur charge des devoirs sylvicoles pour assurer une saine gestion de leur forêt pour qu'elle puisse répondre aux fonctions que nous avons citées précédemment.

Sur le plan financier, le montant évoqué de 850 000 frs dans la réponse du Conseil d'Etat est certes important mais de l'avis de notre groupe il est proportionné vis-à-vis des enjeux et défis à venir dans le domaine en question. Notre groupe recommande donc le financement de cette mesure au travers du budget du plan climat.

En conclusion, le groupe PLR/PVL dans sa majorité va soutenir cette motion et vous encourage à en faire de même.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich habe keine zu diesem Geschäft und nehme im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion Stellung zur Motion Glasson/Zamofing. Was für ein schöner Name dieser Motion: Unterhalt der Wälder durch naturnahe Bewirtschaftung! Die Vögel zwitschern, die Blätter rascheln, der Borkenkäfer schmatzt. Entschuldigen Sie, das Thema ist ernst, dessen sind wir uns bewusst und doch: Diese Motion stellt uns vor Probleme.

Ich weiss gar nicht, wo ich beginnen soll. Vielleicht mit der Februar-Session, wo oben erwähnte Grossräte das Klimagesetz zurückgewiesen haben. Oder damit, dass, wie im Bericht des Staatsrats, nicht etwa der Wald, welcher durch Gemeinden unterhalten wird, Probleme bereitet oder dass die Forstwirtschaft ja schon sehr direkt und indirekt unterstützt wird.

Item: Die Sozialdemokratische Fraktion begrüsst selbstverständlich das Anliegen der Motionäre, unseren Wald naturnahe zu bewirtschaften und diesen für den Klimawandel fit zu machen. Es stört sie jedoch, dass es laut der Antwort des Staatsrates vor allem um Wald geht, welcher in Privatbesitz ist. Es steht im Bericht, dass in Wäldern, welche den Gemeinden gehören, kaum etwas gemacht werden muss, deren Nutzung schon ausgeschöpft ist, im Gegensatz zu den Privaten.

Der Sozialdemokratischen Fraktion ist ebenfalls ein Dorn im Auge, dass schon Anreize - und davon nicht wenige - geschaffen wurden, um die privaten Waldbesitzer zu motivieren, den Wald zukunftsbereit zu machen. Infrastruktur muss doch unterhalten werden und dies langfristig. Es scheint, dass dies nicht gemacht wurde, und jetzt sollen wir mal wieder einspringen. Ich bin völlig einverstanden mit den Voten von Grossrätin Grossrieder, dans le fond, dass wir uns für gesunden Wald einsetzen müssen. Aber wo bleibt da der Benefit für die Allgemeinheit, dass Wälder in Privatbesitz sind, wenn nicht zu ihnen geschaut wird?

Ebenfalls störend ist, dass mindestens 850 000 Franken pro Jahr gesprochen werden für Massnahmen gegen die Folgen des Klimawandels, aber ein Klimagesetz in diesem Parlament im Februar wegen der finanziellen Konsequenzen zurückgewiesen wird. So wie letztens, als wir Millionen von Franken sprechen sollten für die Ernteausfälle aufgrund der Dürre. Wo bleibt hier bitte die Logik? Ist nicht genau diese Motion ein Beweis dafür, wie viel der Klimawandel uns schon jetzt kostet? Aber bitte: Lieber griffige Massnahmen dagegen verhindern, dass wir mit Vollgas auf die 4 Grad zusteuern, und lieber hie und da mit einem kleinen Kesseli das Feuer etwas befeuchten. Das wird ja schon helfen!

Ich rege mich auf, ja, ich rege mich auf! Es macht mich wütend, wenn ich sehe, wie das Gesetz auf nationaler Ebene bekämpft wurde mit der Begründung, es koste uns! Nichts machen kostet uns wahnsinnig viel mehr und das merken wir mehrmals pro Jahr.

Nun entscheiden wir über eine Motion, die faktisch möchte, dass wir Private unterstützen, ihren Wald fit zu machen, was eigentlich per se ihre Aufgabe ist. Dass dies möglich war, zeigen die Wälder der Gemeinden. Wir von der Sozialdemokratischen Fraktion lehnen aus diesen Gründen die Motion mehrheitlich ab.

Clément Bruno (VEA/GB, GR). Mes liens d'intérêts: je suis responsable du projet filière bois au parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut et membre du comité du club du bois. Je m'exprime ici en complément à ma collègue au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et à titre personnel également.

Comme cela a été dit, notre groupe est favorable à cette motion, qui vise à augmenter l'entretien et l'exploitation des forêts du canton, ceci pour trois raisons, qui correspondent aux fonctions de nos forêts:

1. *La fonction de protection*: si on veut que ces forêts soient protectrices, il faut qu'elles soient saines et puissent s'adapter à l'évolution climatique. L'exploitation des forêts facilite et accélère cette adaptation grâce au rajeunissement naturel et à la diversification des peuplements.
2. *La fonction de production et économique* est également importante. On voit qu'on a une augmentation de l'utilisation du bois, que ce soit pour l'énergie ou la construction. Pour la construction, une grande partie de ce bois vient de très loin. Si on a un soutien à l'exploitation du bois local, on va pouvoir avoir des circuits plus courts et aussi avoir plus de constructions avec du bois local avec aussi la plus-value au niveau du matériau, du stockage carbone et de la durabilité.

Au niveau du bois énergie, je voulais faire une remarque. Le potentiel n'est pas défini par rapport à l'augmentation des CAD. Il faut mettre une priorité sur l'assainissement des bâtiments avant de vouloir tout transférer sur le chauffage à bois.

3. *La fonction écologique*: les mesures permettent à la fois de favoriser la biodiversité et l'entretien. Le potentiel d'exploitation qui reste au niveau de notre canton permet de concilier l'augmentation de l'exploitation et - ce qui est important - le maintien d'îlots de sénescence et de mesures où la biodiversité est prioritaire.

Herren-Rutschi Rudolf (UDC/SVP, LA). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenverbindung: Ich bin Waldbesitzer und Mitglied des Komitees von *Fôret fribourgeoise*.

Wir haben diese Motion diskutiert und danken dem Staatsrat für die ausführliche Antwort zur Thematik. Vieles wurde bereits gesagt und muss nicht wiederholt werden. Aber die Schlagzahlen belgen, dass auch der Freiburger Wald, vor allem auf Privatgrund und in schwierigem Gelände, unternutzt ist. Wie in der Politik brauchen auch junge Bäume Licht, um sich zu entwickeln. Und dies geschieht nur, wenn Reifes Platz macht. Genau das ist auch im Wald wichtig, damit sich der Pflanzenbestand den aktuellen Bedingungen anpassen kann. Obwohl die Ressource Schweizer Holz seit 3 Jahren an Bedeutung gewonnen hat und die steigende Nachfrage kurzfristig zu einer Preiserhöhung geführt hat, sind Holzschläge nicht immer gewinnbringend. Die vorgeschlagene zusätzliche Ausschüttung soll auch an Private gelangen, diese besitzen

immerhin 43 Prozent der Waldfläche. Diese Massnahme geht in die richtige Richtung, wird aber vielleicht nicht viel ändern, solange von den Holzkäufern kein fairer und kostendeckender Preis geboten wird oder geboten werden kann. Es liegt auch an den Konsumenten und Bauherren, auf einheimische Hölzer zu setzen. Mit individuellem Handeln oder diesem Zuschuss? Wir werden sehen.

Wichtig ist, dass die vier Funktionen, nämlich Produktion, Schutz, Biodiversität und Erholungsgebiet, lokal und sinnvoll gestützt werden. Nebenbei stellen wir uns aber die Frage, ob dieser Zusatzbeitrag pro Kubikmeter gerechterweise eher proportional als bereits zum gewährten Defizitdeckungsbeitrag gewährt werden soll.

Unsere Fraktion wird diese Motion grossmehrheitlich unterstützen.

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis président de Forêt Gruyère, membre du comité de Forêt Fribourg, membre du comité de Lignum Fribourg, membre du comité du Salon du bois, membre du comité du Club du bois du Grand Conseil et propriétaire forestier. Je vais donc vous parler de la forêt.

Je tiens tout d'abord à vous faire part que durant ces cinq dernières années j'ai effectué des coupes de bois conséquentes dans mes forêts et que de ce fait les prochaines coupes n'auront pas lieu avant vingt-cinq ans, ce qui m'a permis de déposer cette motion sans intérêt direct. La forêt, par ses fonctions multiples, offre un service à toute la population, que ce soit la purification de l'air, la régulation thermique, la protection du climat, la protection contre l'érosion et les crues, les ressources génétiques ou encore la filtration de l'eau potable, trente millions de litres d'eau filtrés par an et par hectare. La forêt nous offre aussi un espace de détente, un terrain de sport ou encore un paysage carte-postale pour le tourisme. Il y a encore énormément de services que je n'ai pas le temps d'énumérer ou qui ne plairaient pas forcément à tout le monde comme la fourniture de viande de gibier.

Economiquement, la forêt nous fournit du bois de service pour une construction durable et du bois-énergie et de chauffage pour nos foyers. Selon la volonté du gouvernement fribourgeois de promouvoir l'énergie renouvelable, les centrales de chauffe à bois augmentent dans notre canton et cela est très réjouissant. Jusqu'à présent, la fourniture de bois venant des forêts faciles d'accès couvrait la demande en bois-énergie. Cependant, avec les nouvelles constructions et avec énormément de nouveaux raccords de constructions existantes aux centrales de chauffage à distance, la demande en bois-énergie est telle que nous sommes obligés d'aller chercher ce bois dans les forêts plus difficiles d'accès avec un coût d'exploitation qui rend la coupe déficitaire. Non seulement la coupe est déficitaire mais la production de bois l'est aussi, car la vente des bois ne couvre pas les frais tels que syndicat de chemins, soins culturels, impôt sur la fortune, etc. Ces forêts difficiles d'accès sont principalement propriétés de communes et de privés. Rassurez-vous, elles ne sont pas qu'en Gruyère.

Sous l'impulsion du canton, des démarches sont alors faites auprès des propriétaires privés afin qu'ils entretiennent leurs forêts en effectuant des coupes. Des études de coupes et des offres sont établies mais sans résultat, car il y a toujours un déficit et avec raison le propriétaire forestier ne cède pas son bois. Par principe, je ne suis pas un défenseur des produits subventionnés. En l'occurrence, le propriétaire forestier a des obligations, c'est-à-dire qu'il ne peut pas couper du bois comme il le veut. C'est le forestier qui dicte quel arbre est à abattre afin de préserver la forêt. Cette préservation de la forêt, qui lui garantit ses multiples rôles est le devoir et la responsabilité qu'a le propriétaire forestier envers la société.

La volonté de construire, de nous chauffer de manière durable, la volonté de créer de la biodiversité et de préserver l'eau potable passent par l'exploitation respectueuse de nos forêts et de ses acteurs qui, il y a bien quelques années déjà, ont rapidement réagi au dérèglement climatique et à moindre coût.

La biodiversité de nos forêts est la seule chose qui leur manque pour affronter ce dérèglement climatique. Les arbres souffriront moins du sec et résisteront aux dégâts naturels, qui seront en diminution et de ce fait nous coûteront moins cher. Si cette aide n'est pas octroyée, le manque de bois-énergie va nous rattraper et il faudra à nouveau agir dans l'urgence avec des mesures bien moins réfléchies et une application hasardeuse.

Je vous remercie de soutenir cette motion.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat partage l'attachement des motionnaires à une exploitation forestière durable pour tous les rôles qui ont été mentionnés à plusieurs reprises. Il constate et il soutient l'importance du secteur privé dans ce domaine.

Vous avez pu le constater d'ailleurs, l'Etat soutient déjà les propriétaires privés afin qu'ils puissent exploiter leurs forêts dans ce sens à des conditions économiquement satisfaisantes, c'est-à-dire qu'il tient compte de la difficulté d'accès, de la difficulté d'exploiter en subventionnant des coupes pour qu'elles ne soient pas déficitaires. Cette collaboration entre propriétaires privés et instances publiques est essentielle pour préserver nos forêts et leur permettre de remplir leurs nombreuses missions, comme cela a été dit, que ce soit en termes économiques, loisirs, sécurité et autres dangers naturels.

Il n'est cependant pas souhaitable que l'Etat accorde des subventions qui, dans certains cas, pourraient simplement venir accroître un bénéficiaire privé. C'est une règle générale de bon sens, à laquelle le Conseil d'Etat ne souhaite pas déroger. Par ailleurs, la situation du marché du bois évolue rapidement. Les signaux ces derniers temps sont plutôt positifs, tant à court terme avec une augmentation du prix du bois ces deux dernières années qu'à long terme avec l'augmentation probable et importante des besoins en matière d'énergie renouvelable et locale.

La relative clémence de l'hiver 2022-2023 a entraîné par ailleurs la constitution de différents stocks avec le risque, en cas de surproduction provoquée par de nouvelles aides publiques, de voir tout le marché déstabilisé. Je rappelle ici qu'il y a peu j'avais toutes les organisations qui me contactaient pour dire leurs difficultés à écouler leur bois.

Au final, le pire serait que le résultat devienne l'exact inverse de celui recherché en rappelant aussi que la majorité de cet argent ira vers les propriétaires que sont les communes avec comme conséquence hélas récurrente que leur assiette fiscale diminuera une fois de plus envers le canton au détriment de l'autonomie de ces communes alors que, de bon souhait, elles devraient rester un pilier fort de notre système politique, celui de la proximité et le mieux à même de répondre aux besoins locaux.

Enfin, le Conseil d'Etat observe une tendance inquiétante au tout-à-l'Etat, ceci depuis la crise COVID. L'Etat paie, l'Etat continue à payer. On ne se soucie plus des revenus et on ne se soucie plus du fait qu'il s'agit avant tout de l'argent du peuple, qui doit être utilisé avec parcimonie là où c'est nécessaire. A titre personnel, je crains de plus en plus que nous nous dirigeons vers une hausse d'impôt, qui n'est pas souhaitable alors que l'inflation risque de sévir plusieurs années. J'ai toujours été un fervent défenseur d'une politique anticonjoncturelle, qui soutient l'économie durant les périodes difficiles. Encore faut-il pouvoir remplir les caisses durant les périodes fastes. J'ai l'impression qu'on fait l'inverse ici en donnant des subventions à un moment où l'économie commence à mieux se porter, celle du bois du moins.

Je retiens la proposition de M. Gaillard de limiter la mesure dans le temps. J'ai envie de dire, et on l'a dit dans la réponse à la motion, que si on doit intervenir dans le futur le Conseil d'Etat est prêt à le faire.

Le Conseil d'Etat estime enfin que les outils déjà prévus dans la législation seraient suffisants pour apporter une aide au secteur si la conjoncture devait s'inverser contre toute attente. C'est pour cela que je vous appelle à rejeter la motion.

Je rappelle aussi que de nombreux outils existent et sont en cours de développement. On vient de parler d'un plan d'action en forêt pour la régénération des forêts et l'adaptation du plan climat. Dans ce sens, je m'étonne des propos du M^{me} la Députée Grossrieder, qui nous dit que nous ne devrions pas avoir une approche purement économique alors qu'ici nous avons une subvention purement économique, contrairement aux autres outils que nous sommes en train de développer et pour lesquels il faut aussi de l'argent.

Je prends note également avec un certain étonnement voire un certain regret que les motionnaires, en fonction de leurs couleurs politiques, ne croient plus à l'économie de marché mais en un tout-à-l'Etat.

Sur ceci, je vous invite à refuser la motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 73 voix contre 24. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnes Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB),

Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 73.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 24.*

Se sont abstenus:

Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2023-GC-33

Enveloppes de vote préaffranchies pour Fribourg

Auteur-s:	Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE) Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	10.02.2023 (BGC mars 2023, p. 939)
Développement:	10.02.2023 (BGC mars 2023, p. 939)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.05.2023 (BGC juin 2023, p. 2559)

Prise en considération

Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet. Pourquoi Nicolas Bürgisser et moi-même avons-nous déposé cette motion? Je vais vous en exposer les raisons et vous expliquer nos motivations.

Zwei Fragen stellen sich: Wollen wir im Kanton Freiburg mehr Demokratie und darf Demokratie etwas kosten?

Zur Erinnerung: Unser Schweizer System der direkten Demokratie ist weltweit einzigartig. In keinem anderen Land hat die Bevölkerung so umfassende Mitsprachemöglichkeiten wie in der Schweiz. Es gilt, diese Volksrechte als wichtigste Grundlage unserer Demokratie zu bewahren.

Es braucht Massnahmen zur Steigerung der Stimmbeteiligung, so werden die Abstimmungs- und Wahlergebnisse breiter abgestützt. Eine Massnahme ist das Vorfrankieren von Abstimmungscouvert. Diese Umsetzung erfolgte bereits in zehn Kantonen. In unserem Kanton ist es von Gemeinde zu Gemeinde unterschiedlich. Die Stimmbeteiligung ist höher, wenn die briefliche Stimmgabe kostenlos ist. Zu diesem Schluss kommen zwei Studien der Universitäten Freiburg und Zürich. Gemäss den Freiburger Ökonomen Schelker und Schneider steigt die Stimmbeteiligung um rund 2 Prozent. Unser Staatsrat kennt die Studie mit den 325 Berner Gemeinden und weiss, dass die Stimmbeteiligung bei vorfrankierten Couverts höher ausfiel.

Meine Damen und Herren, bestimmt haben Sie es auch gelesen: Der Staatsrat erklärt in seiner Begründung, dass man die beiden Kantone Bern und Freiburg nicht gleichsetzen kann und zweifelt daran, dass wir im Kanton Freiburg den gleichen Erfolg haben könnten - unverständlich! Warum soll in unserem Kanton das Resultat anders ausfallen als in Bern? Wie kann der Staatsrat so etwas behaupten? Herr Staatsrat, ich bin sehr erstaunt!

Wir Motionäre sind uns bewusst, dass diese Massnahme mit Kosten verbunden ist: 1,10 Fr. für mehr Demokratie. Eine grössere Stimmbeteiligung rechtfertigt diesen Aufwand. Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie, dieser Motion zuzustimmen.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Il s'agit donc de ce que le canton prenne en charge les frais d'expédition de votes par correspondance, ce qui donnerait la gratuité aux électrices et électeurs du canton lors des votations et élections fédérales, cantonales et communales. Plusieurs aspects sont signalés dans la réponse du Conseil d'Etat. Deux communes, à savoir Fribourg - la plus grande du canton - et Gruyères, utilisent ce système avec bienveillance. Elles ne sont pas revenues en arrière. Dix cantons suisses, dont Genève, en font de même. Ils ne sont pas non plus revenus en arrière. Le taux de participation constaté est en augmentation. C'est donc positif. Le parti socialiste soutient toute mesure qui permette davantage de démocratie, ainsi qu'une meilleure participation électorale. Il soutiendra donc pleinement cette motion. Par contre, il a ressenti une énorme déception à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, qui, semble-t-il, traîne les pieds. Cela est bien dommage. Il y est dit: «Il existe des personnes qui ne votent pas.» Nous aurons effectivement toujours des personnes qui ne voteront pas. Est-ce une raison pour ne rien faire? Il est dit encore: «ela diminue avec le quatrième âge.» Peut-être que s'il y avait l'affranchissement gratuit, cela baisserait moins. Il n'y a plus de bureaux de poste. Ces personnes peinent à trouver des timbres; elles sont donc déjà pénalisées. Ce système les aiderait donc. Nous nous focalisons sur les 2 % de taux d'augmentation. C'est une étude. Peut-être y en aura-t-il une autre. Les personnes qui utilisent ce système ne reviennent pas en arrière. C'est donc positif. Nous sommes également étonnés de lire que le Conseil d'Etat ne veut pas soutenir des mesures, parce que celles-ci ne seraient pas réellement efficaces. Mais alors quelles mesures sont efficaces? Nous n'avons pas de réponse à ce sujet et cela est regrettable. Nous sommes pleinement convaincus par cette mesure. Le parti socialiste soutiendra donc pleinement cette motion pour davantage de démocratie et une meilleure participation électorale des Fribourgeois et Fribourgeoises.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche im Namen der Schweizerischen Volkspartei und habe keine Interessenbindung mit diesem Thema zu deklarieren.

In der von unserer Fraktion geführten Diskussion sind wir emotionslos zum Schluss gekommen, dass es sich mit diesem Vorschlag um eine Massnahme handelt, die wir, die wir aktiv in der Politik sind, treffen sollten, um die Teilnahme der Wahlberechtigten an den Abstimmungen und Wahlen zu fördern. Ein Vorschlag wäre, sollte die Motion angenommen werden, hier eine Befristung von zum Beispiel fünf Jahren geltend zu machen mit einer Beurteilung der Massnahmen nach drei Jahren - eine Möglichkeit, um eine allfällige Begrenzung zu bedenken.

Folgende Punkte sind uns bei der Antwort des Staatsrates aufgefallen - sie gehen in die gleiche Richtung, wie wir sie von Kollege Schneuwly bereits gehört haben: Es wird auf eine Studie aus dem Kanton Bern verwiesen. Dieser soll mit unserem Kanton nicht direkt vergleichbar sein. Wir fragen uns in unserer Fraktion: warum nicht? Unser Kanton ist zwar kleiner, aber ebenfalls ländlich geprägt mit einem recht urbanen Zentrum, Gebirge und Mittelland vereinen sich, und auch der Kanton Bern ist wie unser Kanton zweisprachig. Wir sind der Meinung, dass aus diesen Gründen die genannte Studie sehr wohl als Vergleich beigezogen werden kann.

Des Weiteren wird auf die Gemeinden Gruyère und Fribourg verwiesen. Die Rückfrage mit zwei Gemeinden scheint uns deutlich weniger repräsentativ zu sein als die vorab genannte Studie mit 325 Gemeinden während 25 Jahren.

Mit diesen Bemerkungen unterstützen wir die Motion.

Baschung Carole (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Voulons-nous que le canton prenne désormais en charge les frais d'expédition du vote par correspondance? Aujourd'hui, de nombreux électeurs n'ont pas de timbre sous la main. Par conséquent, cette mesure devrait augmenter la participation électorale, qui est actuellement au-dessous de 50%. Il faut admettre que c'est une très belle idée de distribuer des enveloppes de vote pré-affranchies, mais ne devrions-nous pas économiser cet argent ou mieux l'utiliser? Nous parlons de 150 000 à près de 450 000 francs - je nach Berechnungsmethode - c'est tout de même un montant considérable.

La motion s'appuie sur les résultats de deux études scientifiques, menées par les universités de Fribourg et Zurich. Selon ces deux études, la participation aux élections a augmenté d'environ 2 % là où le vote par correspondance est gratuit. Cependant, il faut considérer que les études citées ont examiné la participation aux votes entre 1989 et 2014. Cela n'est pas récent. Aujourd'hui, dans notre monde numérique, je ne suis pas sûre que ces études soient encore pertinentes. La main sur le cœur - Bitte Hand auf Herz: qui connaît quelqu'un qui ne va pas voter parce qu'il doit payer les frais de port? Il existe toujours la possibilité de déposer à l'avance l'enveloppe à la commune. C'est d'ailleurs ce que fait une grande majorité. Nous sommes tous d'accord pour dire que notre système électoral démocratique est unique et que nous devons encourager et soutenir au mieux la participation au vote. Mais ces enveloppes gratuites sont-elles la solution? Si quelqu'un manifeste de l'intérêt pour les votations et les élections, il ira voter. S'il ne s'y intéresse pas, une enveloppe pré-affranchie n'y changera rien. De plus, je pense qu'il faut emprunter un autre chemin et promouvoir le vote électronique. Il n'est pas nécessaire de faire un

détour par des enveloppes pré-affranchies. Le vote électronique simplifierait la votation et augmenterait significativement la participation aux élections. C'est là que se trouve une solution durable à ce problème. Pour ces raisons, la grande majorité du groupe Le Centre rejettera la motion.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich spreche in meinem Namen. Zu meiner Interessenbindung: Ich gehöre zu denen, die zur Gemeinde spazieren und das Couvert selber einwerfen.

Die Stimmbeteiligung zu erhöhen, finde ich auf jeden Fall erstrebenswert, und ich denke, wir müssen alle Mittel dazu nutzen. Auch werden diejenigen, die bis anhin zu Fuss zur Gemeinde spaziert sind, weiterhin zur Gemeinde spazieren und die anderen, die, wie meine Tochter, nie eine Briefmarke in der Brieftasche haben, die wird es ermutigen, den Umschlag einzuwerfen. Und bei den Gemeinden, wo es keine Poststellen mehr gibt, aber die Pöstler ausgehende Post aus dem eigenen Briefkasten mitnehmen, könnte das ja auch helfen.

Es wurde gesagt, es gebe keine Wunderlösung. Als ich gelesen habe, dass diese Motion auf dem Programm steht, habe ich lächelnd an meinen früheren Wohnort gedacht und an einen Nachbarkanton. Im Kanton Schaffhausen, da schaffen sie es, mit der obligatorischen Wahl- und Stimmabgabe eine um 15 bis 20 Prozent höhere Wahl- und Stimmbeteiligung zu haben. Ich möchte das mit einem kleinen Augenzwinkern sagen, weil der Aufwand, sechsfränkige Bussen zu verschicken, wie das im Kanton Schaffhausen gemacht wird, das wäre allenfalls auch ein bisschen unsinnig. Aber wenn wir sagen, es gebe keine Solution Miracle: Anscheinend hat dies zur Folge, dass die Stimmbeteiligung im Kanton Schaffhausen doch signifikant höher ist. Das wurde jedoch in den 70-er Jahren in 25 Kantonen in der Schweiz abgeschafft, aber man weiss ja nie, vielleicht kommt man doch auf alte Lösungen zurück. In dem Sinne möchte ich mit einem Augenzwinkern sagen, dass es andere Kantone gibt, die andere Lösungen gefunden haben.

Ich werde auf jeden Fall diese Motion unterstützen. Es ist ja auch so, dass nur die effektiv zurückgeschickten Umschläge bezahlt werden müssen. Und wenn wir dann finden, es nützt nichts und es wenige sind, dann bezahlen wir ja genau diese Umschläge mal 1.10 Franken.

Wüthrich Peter (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL, qui a attentivement examiné cette motion. Celle-ci vise effectivement un but très louable, c'est-à-dire l'augmentation de la participation des citoyens au scrutin. La question qui se pose est la suivante: quelles sont les raisons de l'abstentionnisme? A la suite d'enquêtes, il a été prouvé que la complexité des sujets et leur nombre élevé en sont les raisons. La gratuité de l'enveloppe de vote ne jouerait qu'un rôle secondaire d'autant plus qu'aujourd'hui déjà, le vote est sans frais lorsqu'on dépose l'enveloppe à la commune. Il ne faut néanmoins négliger aucune mesure qui pourrait pousser nos citoyens à voter. Tout est question de proportionnalité des coûts par rapport aux effets attendus. Le Conseil d'Etat estime les frais à environ 130 000 francs par année. Il est à craindre que bon nombre de votants pourraient, avec la gratuité de l'envoi, choisir plutôt la boîte aux lettres la plus proche au lieu du bureau communal, ce qui augmenterait encore le coût de l'opération. On pourrait donc considérer que ce montant serait peut-être mieux investi dans le projet de vote électronique. Sur la base de ces considérations, le groupe PLR-PVL refusera, à une courte majorité, cette motion.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de liens particuliers avec l'objet qui nous occupe, si ce n'est que j'ai la chance d'habiter dans une commune qui, entre autres qualités, pré-affranchit les enveloppes de votations. Cela fait bientôt 20 ans que j'ai le droit de vote dans la commune de Fribourg. Je pense que j'ai glissé quatre fois mon enveloppe dans une boîte postale, à chaque fois, pour des questions de proximité et d'organisation. Concrètement, si je vote par correspondance en glissant l'enveloppe dans une boîte, c'est que je suis en route et que je n'ai pas d'autre choix. Sinon, je la glisse dans la boîte du bureau communal, question de logique. Je parle ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui est partagé sur la question. Un tiers du groupe s'opposera à cette motion pour une question de répartition des tâches notamment. Effectivement, l'organisation des scrutins est du ressort des communes. Mes collègues ont également mis en avant que le bureau communal est très souvent à côté d'une boîte aux lettres. Cela ne changerait donc, dans les faits, pas grand-chose pour la majorité des communes fribourgeoises, si ce n'est que nous pouvons voter gratuitement ou faire payer au canton le prix du timbre. Par contre, deux tiers du groupe soutiendront cette proposition, car nous estimons qu'il est important de tout faire pour motiver la population à aller voter. Le Conseil d'Etat parle d'une augmentation légère du nombre de votantes et de votants de 2 ou 3 %, augmentation qui n'a pas vraiment d'influence selon lui sur les votations et les élections. Nous pensons au contraire qu'une augmentation légère peut faire une grande différence. C'est sûr que je ne parle pas ici du résultat sur la loi climat, où cela n'aurait fait aucune différence. Je me permets de me rappeler avec vous de quelques scrutins au résultats serré de ces dernières années: le non au financement de l'AVS en 2019 pour 1,75 %, le non à l'AVS 21 pour 1,8 %, le non à la loi sur l'impôt anticipé pour 1,2 % et nous nous rappelons le second tour au Conseil des Etats de 2019 avec un écart - désolé de rappeler cette histoire à certains - de 158 voix. Oui, il y aura toujours des gens qui ne voteront pas, mais 4-5 % de votants, cela peut faire la différence. J'en suis désolé. Nous nous proposons ainsi de simplifier la vie de celles et de ceux qui votent déjà plutôt que de se cacher derrière celles et ceux qui ne participent de toute façon pas au scrutin. De plus, le coût calculé par le Conseil d'Etat nous semble assez minime. Il ne faudrait ainsi pas freiner une mesure favorisant la participation

démocratique à nos scrutins. Pour toutes ces raisons, un tiers du groupe VERT·E·S et allié·e·s s'opposera à cette motion et deux tiers la soutiendront.

Senti Julia (PS/SP, LA). Je suis conseillère communale de Morat, qui pré-affranchit également ces enveloppes de vote. J'aimerais juste vous faire part de ma stupéfaction face aux propos de ma collègue de la commune de Morat, Madame Baschung, qui se positionne contre cette proposition! J'aimerais vous inviter à la soutenir, parce que la possibilité de jeter son bulletin de vote dans la boîte aux lettres la plus proche facilite la vie de toutes et de tous. Je vous invite donc à soutenir la proposition de Messieurs Achim Schneuwly et Nicolas Bürgisser.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Nous devons nous baser sur le constat suivant: le taux d'abstentionnisme est énorme. Avec cette motion, nous avons la possibilité de baisser ce taux. L'excellent député Wüthrich disait que cela jouait un rôle secondaire. Oui, effectivement, mais cela joue un rôle tout de même. Nous parlons de démocratie, de la participation des citoyennes et citoyens aux différents scrutins. Je crois que c'est un élément important. Il faut donner la possibilité de baisser ce taux d'abstentionnisme même si c'est un peu seulement. Certaines personnes ont-elles peut-être, pour des questions de mobilité notamment, de la peine à voter. Cette motion permet de faciliter l'accès au vote pour toutes et tous. Je soutiendrai donc cette motion.

Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Wir haben das beste Demokratiesystem der Welt. Wo auf der Welt, in welchem Land können die Bürgerinnen und Bürger so direkt und so oft zu politischen Angelegenheiten direkt Stellung nehmen? In keinem Land. Aber unsere Bürgerinnen und Bürger sind verwöhnt, "es geht ja, irgendjemand kümmert sich dann schon um unsere Probleme". Viele Bürgerinnen und Bürger schätzen unsere demokratischen Gestaltungsmöglichkeiten nicht oder kaum, sie sind bequem und genügsam. Oft müssen Ausreden hinhalten, wie zum Beispiel folgende: "Die machen ja sowieso, was sie wollen." Wenn man die Bürgerinnen und Bürger dann fragt, was die Behörden denn einfach so machen, was sie wollen und sie um ein Beispiel bittet, dann kommt oft nichts mehr.

Wir beiden Motionäre wissen, dass wir mit unserer Motion die Stimmbeteiligung nicht wesentlich steigern können, vermutlich nur um ca. zwei Prozent. Ich gebe zu, das ist nicht viel. Aber wir können eine Ausrede der Nichtteilnehmenden Stimmbürgerinnen und Stimmbürger aus dem Wege räumen, ja, jetzt muss ich mein Couvert nicht mehr frankieren.

Die Kosten, welche der Staatsrat in seiner Antwort aufgelistet hat, stimmen nicht. Die Post offeriert bei Massenversendungen einen Mengenrabatt - ich hoffe doch sehr, dass unsere Kantonsverwaltung sich dessen bewusst ist. Auch wenn es nur zwei Prozent sind: Helfen Sie mit, die Stimmbeteiligung zu heben, und stimmen Sie Ja zu unserer Motion.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous connaissez certainement cet adage: la démocratie n'a pas de prix mais elle a un coût. La participation au scrutin est effectivement un pilier de notre démocratie. C'est vrai, l'érosion de cette participation est un signal préoccupant. Il est dès lors de notre devoir d'examiner avec attention toutes les pistes qui pourraient contribuer à enrayer ce phénomène. Dans ce sens, les effets d'un affranchissement offert pour le vote par correspondance méritaient d'être analysés. Vous avez pu constater que les conclusions ne sont pas forcément évidentes et pas celles auxquelles on pouvait s'attendre. Les Fribourgeoises et les Fribourgeois ont en effet un attachement encore marqué pour le vote à la commune, qu'il soit à l'urne le jour du scrutin ou de manière anticipée, dans la boîte communale, les jours qui précèdent le scrutin. C'est ici, Monsieur Schneuwly, qu'il y a une différence entre les pratiques fribourgeoises et celles d'autres cantons. J'y vois, pour ma part, une volonté de se déplacer vers la commune, ses autorités, son administration, ce qui est aussi un signe de l'importance de la proximité des autorités. On ne peut que l'encourager. Signe aussi du sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens à leur commune, à leur canton, à leur pays, ce qui est souhaitable. En ces conditions, cela a été dit, nous avons quelques doutes sur l'effet qu'apporterait un affranchissement offert, un effet considéré comme quasi négligeable sur la participation, tout en représentant des coûts qui, eux, ne sont pas négligeables. Le système actuel permet aux communes de faire ce choix individuellement, dans le respect de leur autonomie, en tenant compte des attentes de leur population. Il semble à nos yeux adapté. Il valorise la connaissance des attentes locales au sein de l'organisation de proximité. Encore une fois, on peut s'inquiéter de cette tendance, parfois impopulaire il est vrai, à dire toujours que l'Etat paie, tout ceci sans se soucier d'une utilisation efficiente de l'argent du contribuable. Nous croyons à la responsabilité individuelle du citoyen. Nous voulons une démocratie vivante. Nous croyons aussi au développement des solutions de vote électronique, qui seront, je l'espère, un outil favorable à futur. C'est pourquoi dans le doute sur l'efficacité de la mesure, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 58 voix contre 41. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/

GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 41.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2022-GC-158

Introduction d'un examen préalable contraignant de la validité des initiatives populaires cantonales

Auteur-s:	Moussa Elias (PS/SP, FV) Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	09.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2985)
Développement:	09.09.2022 (BGC octobre 2022, p. 2985)
Réponse du Conseil d'Etat:	30.05.2023 (BGC juin 2023, p. 2544)

Prise en considération

Moussa Elias (PS/SP, FV). De quoi s'agit-il? C'est très simple. Au lieu de contrôler la validité d'une initiative, d'un texte d'initiative *après* la récolte des signatures, il s'agit de contrôler la validité de ce texte lors du dépôt de l'initiative, soit *avant* la récolte des signatures. Cela permet d'éviter une frustration. Je regrette de ne pouvoir rendre à César ce qui est à César, puisque notre collègue député Eric Collomb n'est pas présent ce jour. Ce que je viens de dire, ce sont ses mots lors du débat au Grand Conseil en mars 2017 en lien avec une motion très semblable à celle qui vous est proposée aujourd'hui. Il s'agissait de la motion Collomb/Castella, qui demandait un contrôle préalable non contraignant de la validité des initiatives. Celles et ceux qui étaient présents en mars 2017 s'en rappellent. Le constat est le même qu'en 2017 à savoir que oui, il faut éviter la

frustration des initiants mais surtout pour les personnes qui signent une initiative et qui espèrent un jour son aboutissement et pouvoir voter sur l'initiative. C'est très frustrant qu'une initiative soit déclarée irrecevable lorsqu'elle a abouti. Celles et ceux qui ont déjà lancé une initiative ou qui ont participé à la récolte de signatures savent de quoi je parle.

Le deuxième constat est également le même qu'en 2017: la situation actuelle est insatisfaisante. Sauf erreur, dans le débat au Grand Conseil, le fait que la situation actuelle fût insatisfaisante en raison de cette frustration n'a pas été démenti. Preuve en est qu'en deux législatures mais sur une période relativement courte, deux motions très semblables, portant quasiment sur le même objet, soient soumises à notre autorité.

Enfin, le troisième constat est le suivant: durant cette législature, notre Conseil a déjà été amené à trancher trois fois la question de la validité d'une initiative, ce qui ne lui a pas posé de problème particulier, contrairement à ce qui a été évoqué dans la réponse du Conseil d'Etat. Ce n'est donc pas une surcharge de notre parlement ou une complexité que nous, députés, n'arrivons pas à surmonter. Nous avons évidemment différents points de vue sur les questions soulevées, mais le contrôle effectué par notre Conseil fonctionne. Nous avons déjà fait trois fois cet exercice durant cette législature. Nous vous proposons aujourd'hui de remédier à cet aspect insatisfaisant, cet aspect de frustration. Nous vous suggérons de faire exactement le même exercice qu'aujourd'hui, qui est éprouvé, que nous connaissons, et nous le déplaçons sur l'axe temporel au lieu de le faire après l'aboutissement et le travail demandé aux personnes qui lancent une initiative. Nous faisons exactement le même travail avant. Je suis entièrement persuadé que cela est possible pour notre Conseil, que ce n'est pas aussi compliqué que notre Conseil d'Etat nous le suggère dans sa réponse. Cela permet donc d'améliorer la situation actuelle. Je vous prie donc de bien vouloir suivre une grande majorité de ce qui a été dit en mars 2017 dans ce Conseil-là, qui n'a pas convaincu la majorité, puisqu'il y avait, justement, en 2017 ce volet non contraignant alors qu'aujourd'hui, nous vous proposons de ne pas créer une usine à gaz mais de refaire le même exercice, à savoir un contrôle contraignant qui fixe le sort de tout le monde - nous savons tous de quoi nous parlons - et de bien vouloir soutenir le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat, à savoir de voter oui au chiffre 1 de la motion fractionnée et de refuser le chiffre 2.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui soutiendra à la quasi-unanimité cette motion. Je n'ai pas de liens d'intérêts en lien avec cet objet, si ce n'est que j'ai eu l'occasion de récolter, dans le froid et sous la pluie, des signatures pour l'initiative qui a récemment été invalidée. La démocratie directe et ses outils, comme le droit de référendum et le droit d'initiative, représentent des piliers essentiels dans notre modèle politique fédéral et cantonal. Le droit d'initiative en particulier permet aux citoyennes et citoyens de proposer une modification constitutionnelle ou législative. De ce fait, le droit d'initiative permet d'exprimer une volonté des citoyennes et citoyens. Ainsi, son processus devrait permettre à ce que l'expression de cette volonté soit considérée au mieux et puisse aboutir à un vote populaire. Or, dans le canton de Fribourg, les conditions pour faire aboutir une initiative sont particulièrement difficiles en termes de nombre de signatures et surtout en termes de délais. Si ce défi est relevé et que l'initiative aboutisse, l'étape de sa validation doit encore être franchie ultérieurement. Comme nous le savons, puisque c'est notre rôle, cet examen de la validité a posteriori est complexe. Souvent et malheureusement, les motifs juridiques sont associés à des arguments politiques mais aussi démocratiques, la volonté populaire est notamment mobilisée comme pivot pour se déterminer. Ce que les motionnaires proposent, c'est de clarifier et surtout de dédramatiser ce processus en introduisant un examen préliminaire sur la validité des initiatives populaires. En anticipant l'étape de validation, cela permet aux initiants de ne récolter des signatures que pour des initiatives valides techniquement et juridiquement. C'est une manière d'assurer à celles et à ceux qui signent une initiative que celle-ci permettra un vote populaire. C'est ainsi une manière de renforcer l'expression de la volonté populaire sans la pression que celle-ci se jouera formellement dans une sorte de deuxième tour devant le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat recommande le rejet de cette motion, mais prévoit deux options au cas où notre Parlement venait à l'accepter. Pour le groupe VERT·E·S et allié·e·s, il est évident que la compétence de validation doit être du ressort du Grand Conseil et également, dans le cas proposé ici, d'un examen préliminaire. Notre groupe va donc accepter la motion et, en cas de fractionnement, acceptera la première option, celle qui confère au Grand Conseil les compétences de validation. Je vous remercie de soutenir cette motion.

Robatel Pauline (*PLR/PVL/FDP/GLP, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et m'exprime au nom du groupe PLR-PVL. Les députés Levrat et Moussa proposent d'introduire un examen préalable contraignant de la validité des initiatives populaires cantonales. Nous saluons tout d'abord la réponse du Conseil d'Etat, que nous trouvons pertinente et pragmatique. Nous partageons les craintes de notre exécutif cantonal quant à la charge de travail que cette motion engendrerait sur nos autorités déjà surchargées, ceci de plus pour des projets qui ne leur parviendront peut-être jamais faute de signatures en nombre suffisant. Pour cette raison, le groupe PLR-PVL propose de rejeter la motion dans son ensemble. Si toutefois le Grand Conseil devait malheureusement accepter cette motion, nous soutiendrions le deuxième volet proposé par le Conseil d'Etat, qui prévoit une modification de la Constitution cantonale confiant au Conseil d'Etat la compétence d'invalider les initiatives populaires et l'introduction d'un examen préalable. Cette solution est préférable afin d'éviter des débats émotionnels au sein du Parlement.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Initiativen sind ein politischer und vor allem ein demokratischer Akt, bei welchem die Bevölkerung ein Thema anspricht. Es drückt der Bevölkerung der Schuh. Dieses Recht darf mit einer Vorprüfung durch den Grossen Rat oder den Staatsrat oder noch schlimmer durch ein Fachgremium nicht beschnitten werden.

Die Rechtslage in dieser Sache ist klar, und alle politischen Gruppierungen wissen, ob Links oder Rechts, dass eine kantonale Initiative sich zwingend an übergeordnetem Recht orientieren muss. So sind, wenn wir ehrlich sind, die beiden vorgebrachten Initiativbeispiele aus dem Jahre 2016 und 2022 bereits vorab zum Scheitern verurteilt gewesen. Aber nichtsdestotrotz war es richtig, damals diese politische Arbeit zu verrichten. Das Ziel wurde erreicht. Es drückt der Schuh, darüber soll gesprochen werden.

Für uns gibt es keinen Grund, ein bewährtes und korrektes System zu ändern, welches - und das ist einmal mehr nicht zu unterschätzen - eine von vielen Möglichkeiten ist, die Bevölkerung von der Teilnahme am politischen Leben zu überzeugen und zu animieren.

Wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei lehnen diese Motion als Ganzes ab und laden Sie ein, uns dies gleichzutun.

Defferrard Francine (*Le Centre/Die Mitte, SC*). En matière de contrôle de la validité matérielle des initiatives populaires cantonales, il y a deux systèmes qui coexistent dans les cantons suisses: soit c'est le Grand Conseil qui valide, et c'est le cas pour notre canton et la majorité des cantons suisses, soit c'est le Conseil d'Etat qui le fait, par exemple dans le canton de Vaud. La motion qui nous est soumise ce jour ne demande pas de transférer cette compétence au Conseil d'Etat ou à un autre organe indépendant du Conseil d'Etat tel que proposé et rejeté lors de la révision récente de la loi sur le Grand Conseil. Dans le système majoritaire comme dans notre canton, et selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, une initiative populaire ne doit être déclarée invalide que dans des cas manifestes de contradiction avec le droit supérieur. Toujours d'après la jurisprudence du Tribunal fédéral, il n'existe en l'état aucun droit d'être entendu des initiants. Sur ce dernier point pourtant, la proposition faite par le Conseil d'Etat en cas de fractionnement et d'acceptation du chiffre 1 du fractionnement va bien au-delà des exigences posées par le Tribunal fédéral et qui peut sembler disproportionnée et qui rallongerait les délais. Pour le groupe Le Centre, il appartient aux initiants d'assumer le risque de non-conformité de leur initiative populaire par rapport au droit supérieur, étant rappelé la jurisprudence restrictive d'invalidation uniquement dans des cas manifestes de contradiction avec le droit supérieur. Pour le groupe Le Centre également, la validation matérielle de l'initiative après la récolte des signatures permet de ne pas surcharger les autorités, que ce soit le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil, puisque seules leur sont soumises les initiatives cantonales ayant abouti et ayant déjà une certaine assise populaire. Vous l'avez compris, le groupe Le Centre rejettera à l'unanimité cette motion.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Nous nous rappelons tous le débat houleux que nous avons eu en juin dernier sur l'initiative des transports publics gratuits, qui a été invalidée. Nous nous rappelons également, j'en suis sûre, la frustration des initiants qui se tenaient à l'entrée du Parlement après avoir récolté plus de 7000 signatures, après avoir passé des heures et des heures dans les rues, aux côtés de la population. Leur initiative était invalidée. Je me rappelle aussi avoir moi-même récolté des signatures pour des initiatives cantonales. Il est vrai que si on m'avait dit qu'il n'était pas possible de les soumettre au vote après avoir récolté les signatures, après avoir effectué toutes ces heures de travail, j'aurais trouvé cela extrêmement frustrant et j'aurais eu raison. La démocratie vit de l'énergie que veulent bien y mettre les citoyennes et citoyens. Invalider une initiative après la récolte des signatures engendrera de moins en moins d'engagement de la part des citoyennes et citoyens, qui se sentent découragé-e-s lorsque l'invalidation survient après ces heures de travail. Le but de ces initiatives est justement de permettre à la population de pouvoir s'engager sans se décourager et sans que nous ne leur mettions des bâtons dans les roues. Une invalidation des initiatives après la récolte de signatures, c'est justement des bâtons dans les roues. La proposition que nous faisons ce jour est celle d'un examen préalable contraignant des initiatives. Comme l'a dit mon collègue, nous soutiendrons le fractionnement et nous opterons pour la proposition numéro une, qui est celle de garder la compétence au Grand Conseil. Nous aimerions éviter que les propositions qui ont été évoquées dans le débat se représentent. J'ai ensuite entendu plusieurs arguments, notamment celui d'une augmentation du travail pour le Grand Conseil. Je ne suis pas sûre qu'il y ait une explosion des initiatives à traiter au Grand Conseil. Les initiants souhaitent en effet que leur initiative aboutisse. Je connais peu de personnes qui se présenteraient devant le Grand Conseil avec une initiative sans aucune intention de la faire aboutir. Si le cas devait se présenter, je pense que nous pourrions réfléchir à des sanctions sur le modèle vaudois. Un deuxième élément, évoqué par ma collègue Robatel, consiste à éviter les débats émotionnels. Je crois qu'en juin, les débats étaient émotionnels, politiques. La situation actuelle n'évite en rien que les débats soient émotionnels. Enfin, la lenteur de l'examen des initiatives a été invoquée. Je suis persuadée que les initiants et les initiantes sont d'accord d'attendre un peu plus longtemps si on peut leur dire d'avance que leur initiative sera valide. Cette proposition a le mérite d'être claire, peu compliquée. Elle permettrait

d'améliorer notre démocratie fribourgeoise, d'encourager les citoyennes et citoyens à s'engager. Je vous remercie donc de la soutenir.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je souhaiterais juste émettre deux remarques en complément. Des personnes de tous bords politiques ont essayé de d'entreprendre un certain nombre de démarches, dont des initiatives cantonales ou fédérales. Nous avons invoqué la frustration du travail accompli qui ne peut pas être valorisé. Dans tous les autres domaines où nous fonctionnons au sein de notre société, qui accepterait par exemple de faire toute une procédure judiciaire contre une loi qui a été décidée en n'ayant pas la qualité de recourant? On leur demanderait de suivre toute la procédure - prendre un avocat, effectuer la démarche – pour leur dire au final qu'ils n'ont pas le droit de recourir contre cette décision. Pour citer un exemple que je connais: une personne handicapée peut entreprendre une telle démarche mais pas une association pour personnes handicapées. On explique aux personnes, avant qu'elles n'entreprennent une quelconque démarche, si oui ou non celle-ci est adéquate ou si elles ont le droit de l'entreprendre. On est tous, quelle que soit notre couleur partisane, dans la même situation, à savoir celle de vouloir que les démarches entreprises soient prises en considération par les autorités auprès desquelles nous les déposons. C'est donc en toute logique que nous devons accepter cette motion.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La question de la validité des initiatives est particulièrement sensible, nous l'avons vu. Les citoyennes et citoyens doivent pouvoir interpeler le plus librement possible les autorités élues et obtenir que le peuple vote sur leurs propositions. C'est notre démocratie directe. Les seules limites, cela a été dit, résident dans le respect de l'ordre constitutionnel, du droit supérieur, qui constitue justement un socle important de notre système démocratique. Un examen préalable des initiatives permettrait, dans l'idéal, d'éviter des situations d'inconfort, où les élus déclarent illégale une proposition pourtant soutenue par un nombre de signataires important. Il permettrait peut-être de limiter le travail dans le vide des initiants et leur donnerait la possibilité de conformer leur demande aux dispositions constitutionnelles de manière constructive. Mais un tel examen systématique, il faut le rappeler, n'est pas sans poser des questions démocratiques, juridiques, procédurales et logistiques considérables. Que ce soit en termes de charge de travail ou du respect du droit d'être entendu, un examen préalable par le Grand Conseil semble présenter des difficultés importantes, sans compter le fait qu'il sera particulièrement ardu de limiter les débats aux seules questions juridiques tant le parlement - et c'est son rôle - est destiné à débattre des questions de fond, des questions politiques plutôt que juridiques, ceci dans l'intérêt de notre population. Quel inconfort ce serait pour un parti de devoir voter contre un avis politique défendu par sa section jeunes alors que celle-ci aurait une proposition non conforme au droit supérieur! Il y a un risque réel qu'en cas de décision politique, plus motivée par la politique que juridique - je le rappelle, c'est ici le rôle du parlement - qu'il y ait un recours, qui entraînerait des conséquences négatives s'il était accepté contre l'avis du Parlement, des conséquences en termes d'image. En effet, imaginez-vous une décision politique non conforme au droit supérieur, une récolte des signatures et in fine un tribunal qui décide que cette initiative n'est pas valable. Ceci arrive, ne nous le cachons pas, de temps à autre dans cette salle, où des positions politiques sont prises en toute connaissance de cause contre l'avis juridique de fond. La solution qui paraît la plus simple serait d'opter pour la solution vaudoise, soit de transférer la compétence d'invalider l'initiative au Conseil d'Etat. Ceci nécessiterait une modification de la Constitution cantonale mais éviterait des débats parfois très émotionnels, très difficiles devant un parlement, devant la presse. On pourrait quelque part mieux se baser sur un avis purement juridique. Elle priverait par contre le Grand Conseil d'une décision qui, même si purement juridique, revêtirait une dimension politique incontestable. Bref, ni la première solution ni la seconde ne paraît satisfaisante aux yeux du Conseil d'Etat. La demande des motionnaires peut toutefois recevoir deux réponses très différentes selon qu'on envisage une modification de la loi ou une modification de la constitution. Le Conseil d'Etat vous propose une réponse un peu particulière. Il vous invite en effet à rejeter l'ensemble de la motion mais, en cas d'acceptation, vous demande de préciser la chose suivante: soit vous demandez que la motion soit mise en œuvre par une modification de la loi – on conserve donc la compétence du Grand Conseil d'invalider les initiatives -, soit vous demandez une modification de la Constitution, qui implique une votation populaire, et vous confiez cette tâche au Conseil d'Etat. Mesdames et Messieurs, je vous invite donc à rejeter la motion et, dans le cas contraire, à préciser la forme de la mise en œuvre que vous attendez.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 58 voix contre 34. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP),

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 58.*

S'est abstenue:

Roulin Daphné (GL,VEA/GB). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2022-DIAF-13

Péréquation financière fribourgeoise comparée – Quel besoin d'adaptation après dix ans d'application ? (Rapport sur postulat 2021-GC-93)

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
 Rapport/message: **25.04.2023 (BGC juin 2023, p. 2160)**

Discussion

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Amman der Gemeinde Plaffeien und Vizepräsident der Konferenz der Freiburger Berggemeinden sowie Vorstandsmitglied des Freiburger Gemeindeverbandes.

Der heutige Freiburger Finanzausgleich mit dem 2011 neu entwickelten Evaluationssystem wird in Vierjahreszyklen periodisch analysiert und wenn nötig in seinem Aufbau überarbeitet. Diese regelmässige Überprüfung hat der Gesetzgeber bestimmt, damit die strukturellen und institutionellen Weiterentwicklungen berücksichtigt werden können. Bei der letzten Evaluation für die laufende Periode wurden praktisch keine Anpassungen vorgenommen, mit der Begründung, dass es noch zu früh sei und man die notwendigen Daten für eine Überarbeitung noch nicht zur Verfügung habe. Schon vor vier Jahren haben wir dies im Namen der Randregionen bemängelt. Es wurde damals auf die nächste, nun anstehende Periode 2024/2027 verwiesen mit der Aussage, dass dann eine grundlegende Analyse gemacht werden soll.

Die Konferenz für Freiburger Berggemeinden erhielt am 25. Mai 2018 einen Brief von Staatsrat Castella, dass voraussichtlich anfangs 2019 die Evaluation gestartet werde und unsere Vertreter in die Arbeitsgruppe einbezogen würden. Leider ist dies bis jetzt nie erfolgt. Am 1. November 2021 erhielt ich persönlich ein weiteres Schreiben mit dem durch Staatsrat Castella unterschriebenen Staatsratbeschluss zur Nominierung in die Arbeitsgruppe "Evaluation interkommunaler Finanzausgleich". "Für die Bereitschaft, Ihre Zeit und Ihre Fähigkeiten in den Dienst dieser Arbeitsgruppe zu stellen", wurde bereits im

Voraus gedankt. So weit so gut. Als Vertreter der Berggemeinden schätze ich diese Zusage und Nominierung, denn der Finanzausgleich ist für die Randgebiete ein zentrales Anliegen und mitentscheidend für deren Entwicklungsmöglichkeiten.

Trotz dieser zwei Schreiben und Zusagen erfolgte leider auch nach mehrmaligem Nachfragen nie ein Einbezug in die Neuevaluation des Freiburger Finanzausgleichs, auch nicht, als wir vorgängig zur Deponierung unseres Postulats dem zuständigen Staatsrat Castilla und seiner Direktion die Ergebnisse eines durch die Konferenz für die Freiburger Berggemeinden erstellten Berichts vorstellten.

Mit diesem Hintergrund und insbesondere nach dem Lesen des vorliegenden Berichts haben wir in den Randgebieten klar den Eindruck, dass man partout am aktuellen System festhalten will und ein Infragestellen der heutigen Systematik nicht erwünscht ist.

Le paysage de 2011 n'est pas pareil à celui de 2023, encore moins avec les impacts sur la société de la crise COVID, de la crise énergétique ou migratoire. De nombreux paramètres ont changé depuis. La capacité de différentes communes à se développer a en particulier beaucoup changé compte tenu de l'évolution législative, structurelle et institutionnelle. Ce sont précisément ces paramètres de développement modifiés, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire, avec les nombreuses restrictions mises en vigueur, qui ne sont toujours pas prises en compte dans notre péréquation financière cantonale.

Der Kanton Freiburg erhält einen sehr hohen Anteil aus dem Eidgenössischen Finanzausgleich, 530 Millionen Franken im Jahre 2022. Ohne diese jährlichen Beiträge wäre die finanzielle Situation unseres Kantons eine ganz andere. Trotz diesen grossen eidgenössischen Unterstützungsbeiträgen, welche - und das möchte ich betonen - stark von strukturellen Defiziten und der Topografie unseres Kantons abhängen, werden in Freiburg nur gerade 1,25 Prozent des Steuerpotentials, also rund 16,5 Millionen Franken durch den Staat in das kantonale Finanzausgleichssystem zugunsten der Gemeinden weitergegeben. Wir sind klar der Meinung, dass dies nicht ausreichend ist und der Kanton künftig einen grösseren Beitrag leisten muss, schliesslich haben wir vor zehn Tagen einer Erhöhung der Unternehmenssteuern zugestimmt, die für den Kanton künftig nochmals zusätzliche Mittel bedeuten wird.

Will man das bewährte föderalistische Schweizer System aufrechterhalten und stärken, muss man sich eingestehen, dass die dafür nötigen Mittel zur Verfügung gestellt werden müssen. Der Finanzausgleich ist dabei eines der wichtigsten Mittel, um dezentralistisch zu agieren und auch den Randgebieten eine Möglichkeit zu geben, ihre Rahmenbedingungen zu verbessern. Angst, dass dies einen negativen Anreiz schafft und sich die betroffenen Gemeinden weniger für ihre eigene Entwicklung einsetzen, ist da sicher fehl am Platz und geht von falschen Überlegungen aus.

Meine Frage an den Staatsrat lautet somit zum Schluss: Ist der Kanton Freiburg gewillt, seinen heute geleisteten Beitrag von 16,5 Millionen Franken zu erhöhen und ernsthaft eine Definition eines Mindestprozentsatzes pro Gemeinde für das Steuerpotential zu prüfen? Ich danke dem Staatsrat für ein proaktives Angehen dieser Anliegen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Le groupe PLR-PVL a analysé avec intérêt le rapport qui nous est soumis. Celui-ci porte sur le postulat qui demande si des adaptations seraient nécessaires après dix ans d'application de notre outil de péréquation financière. Nous apprenons par le Conseil d'Etat et dans ce rapport qu'une enquête d'Avenir Suisse place Fribourg en deuxième position au niveau suisse pour la qualité de son outil de péréquation. Je me permets d'ouvrir une petite parenthèse à titre personnel. Je suis surpris que le Conseil d'Etat fasse référence à cette enquête. En effet, rappelez-vous, chers collègues, il y a quelque temps, dans ce même parlement, le Conseil d'Etat contestait le mauvais classement de Fribourg d'Avenir Suisse. Fribourg avait alors obtenu un vingtième rang peu glorieux pour sa lenteur dans le traitement des permis de construire. Parenthèse fermée. Un autre constat d'actualité: les communes se portent plutôt bien à lire les médias fribourgeois qui rendent compte des assemblées communales. Une très grande majorité des communes annonce des bénéfices pour l'exercice 2022, excepté Granges-Paccot, ce qui est une surprise pour beaucoup. Une chose est certaine: cette péréquation fonctionne très bien, sauf pour les communes contributrices, qui estiment qu'elles versent trop et pour les bénéficiaires, qui estiment qu'elles ne reçoivent pas assez. Ces réactions prouvent que le système est équilibré et qu'il faut le maintenir. On salue également le fait qu'une commission se penchera régulièrement sur l'évolution de la situation. Tout au plus, le Conseil d'Etat pourrait-il être un peu plus généreux dans sa contribution à la péréquation. Sur ces considérations, le groupe PLR-PVL prend acte avec satisfaction de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour ce travail.

Fattebert David (Le Centre/Die Mitte, GL). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune, président de l'Association des communes fribourgeoises, donc garant de l'équilibre entre les contributrices et celles qui reçoivent. Je suis également co-postulant. J'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour ce rapport. Les différentes analyses et chiffres qui ont été fournis confirment le constat que nous avons posé dans le postulat. Par contre, on ressent bien qu'il n'y a aucune volonté de modifier quoi que ce soit dans le meilleur système de Suisse, que dis-je du monde, et cela est dommage. C'est oublier que, justement, ce monde a changé depuis 2011. C'est peut-être aussi pour cela que le groupe d'évaluation institué par le Conseil d'Etat lui-même n'a même pas été impliqué dans l'élaboration de ce rapport. Bon système mais différence énorme, même après la

péréquation: des communes conservent un écart de plus de 25% en termes de potentiel fiscal par rapport à la moyenne des communes fribourgeoises. Donc oui, un système pas trop mauvais, relativement simple et transparent mais qui ne permet pas de garantir un minimum d'infrastructures et de services de manière équitable sur l'entier du territoire cantonal. Ne me dites surtout pas qu'il suffirait de fusionner, comme je l'ai souvent entendu, parce que ma commune est concernée en bas du tableau, pour régler le problème. Nous n'avons jamais fait un riche en mariant des pauvres. De plus, il y a de nombreuses communes fusionnées qui connaissent des faiblesses de revenus. Ces écarts vont malheureusement se creuser davantage, parce que notre plan directeur cantonal, qui part de constats tout à fait pertinents, focalise le développement économique et démographique sur certains pôles au niveau du canton, ce qui va empêcher des communes, déjà en bas du tableau, de progresser et de rattraper un peu leur retard. Par contre, un système fonctionne bien. Il s'agit du système péréquatif fédéral. Il est à mon avis meilleur que le fribourgeois en termes de solidarité. Il garantit en effet que la différence de potentiel fiscal soit au maximum de 14 points pour un canton par rapport à la moyenne du potentiel fiscal des cantons suisses. Il y a donc une garantie de ne pas tomber trop bas et on évite qu'il y ait trop d'inégalités en termes de pouvoir d'investissement. Notre canton en profite. Nous présentons un potentiel fiscal de 70,2% par rapport à la moyenne des cantons suisses. Avec cet excellent système péréquatif fédéral, notre canton grimpe à 86,5 % de la moyenne des cantons suisses. Comment cela fonctionne-t-il? C'est simplement la Confédération qui participe au pot commun que les cantons alimentent comme contributeurs ou qui reçoivent de la péréquation et la Confédération rajoute pour les cas de rigueur, pour tous ces cas qui font plus de 14 % de différence avec la moyenne suisse. Je pose ici la question suivante: notre canton souffrirait-il de schizophrénie? D'un côté, il loue les qualités du système fédéral. Il se bat pour que rien ne change, pour que nous gardions cette notion de cas de rigueur et, de l'autre, lorsque nous parlons aux communes au niveau institutionnel en dessous, nous disons qu'il ne faut surtout pas de pot commun vertical où le canton participerait pour que nous évitions les cas de rigueur dans notre canton. Notre système institutionnel fédéral est constitué entre communes, cantons et Confédération. Il repose sur la cohésion de tous les éléments du système. Personne ne sortira gagnant si nous laissons s'installer de fortes inégalités de capacité financière de notre canton. Ne cachons pas les problèmes sous le tapis et mettons-nous rapidement au travail pour faire évoluer le meilleur système péréquatif de 2011 vers le meilleur système de 2023.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Le parti socialiste prend acte de ce rapport. Toutefois, celui-ci inspire de nombreuses considérations et questions. Il apparaît relativement technique, mais, en même temps, si nous observons les chiffres, on constate que la capacité fiscale de chaque commune est extrêmement différente. On constate aussi que cette capacité fiscale est la plus faible dans les communes les plus périphériques, celles qui ont le moins d'industries, le moins de contribuables aisés. Cela a pour nous des conséquences, des conséquences sur la cohésion de la population, l'équité des services à la population et sur la question suivante: de quoi bénéficie une population? Nous allons prochainement voter sur une modification légale qui implique davantage de responsabilité communale pour toute une série de tâches. Qu'en adviendrait-il pour les communes – il y en a beaucoup – qui ont des capacités fiscales faibles? Nous avons précédemment évoqué que les plans directeurs obligent à des répartitions d'activités différentes, mais ces plans directeurs impliquent des répartitions d'activités différentes, donc aussi des capacités fiscales à venir différentes. En même temps, des capacités fiscales équilibrées par une péréquation équilibrée permettraient aussi d'inciter à une meilleure économie, d'avoir des plans de développement économique qui permettent aussi une économie circulaire, où nous sommes beaucoup plus directs, sans péjorer les uns ou les autres, et d'avoir des choix globaux équilibrés. Pour nous, en fait, le potentiel d'amélioration en termes d'équilibre de capacité fiscale est considérable dans ce canton et c'est ce que nous devons viser, pas pour le confort des communes mais pour la population.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts n'ont pas changé: je suis toujours syndic de La Roche, membre du comité de l'ACF. Je prends la parole ici en tant que membre du comité du club des communes du Grand Conseil. Le comité du club a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. La démarche doit non seulement permettre de répondre à l'instrument d'évaluation mis en place en 2011 par le législateur, mais il nourrit aussi l'objectif de tenir compte de l'évolution structurelle et institutionnelle de ces dix dernières années. Cette évolution ne repose pas sur des appréciations subjectives mais sur des décisions législatives, des indicateurs financiers économiques et sociaux, tous domaines confondus. Cette démarche doit aussi viser à reconsidérer la performance de la péréquation verticale. Le canton recevra 617 millions de la Confédération pour la péréquation 2024, cela a déjà été dit, et participe à 16,5 millions au niveau de la péréquation verticale. Nous sommes en droit d'attendre à long terme une moins grande frilosité. La capacité de développement des communes dépend non seulement de leurs propres initiatives mais surtout des législations, en particulier de l'aménagement du territoire, comme mentionné dans le postulat. Cette vérité nuance l'hypothèse selon laquelle un financement complémentaire provenant de l'Etat pourrait avoir un effet de désincitation sur les comportements fiscaux des communes bénéficiaires. Si elles recevaient une dotation minimale provenant de l'Etat en plus de la part provenant du transfert horizontal de l'instrument de ressources, elles n'auraient peut-être aucun intérêt à prendre des initiatives pour leur développement économique dès lors qu'elles se satisferaient d'une situation financière améliorée. Il y a un cas inférieur à la moyenne des communes. Ce potentiel ne concerne pas seulement les communes périphériques mais aussi les grandes communes, qui voient par exemple des entreprises

s'expatrier vers d'autres cantons. Ces situations impactent non seulement les capacités des revenus mais aussi les places de travail potentielles. En même temps, la capacité à accueillir de nouveaux habitants aura bien évidemment des répercussions tant sur l'attrait des communes que sur son environnement et le développement de ses infrastructures et prestations publiques. Le paysage de 2011 n'est plus le même que celui de 2023, encore moins avec les impacts de la crise COVID, de la crise énergétique ou migratoire de notre société. Il faut tirer parti des expériences positives. Il a fallu du courage pour transformer le système de péréquation financière indirecte en système de péréquation financière directe. Afin de maintenir son statut, il faut avoir le courage de reconsidérer ces critères de performance et de participation financière en adéquation avec l'évolution institutionnelle. En résumé, le rapport donne l'évolution des différents indicateurs et sera utile pour les travaux à venir. Nous saluons l'intention de convoquer le groupe de travail et serons attentifs à sa composition à l'instar de la représentativité pour les travaux d'élaboration de la péréquation. Le mandat du groupe doit permettre d'intégrer l'évaluation et la marge de correction nécessaires, tant au niveau de la péréquation verticale que dans la péréquation horizontale, compte tenu de l'évolution législative structurelle institutionnelle définissant la capacité des communes à se développer. Cette évolution devrait offrir des résultats ces prochains mois de manière à rétablir le rythme inscrit dans la loi.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants. J'arrive à la même conclusion que vous : oui, le paysage 2023 n'est plus le même que celui de 2011. Il va continuer à évoluer. Néanmoins, la péréquation intercommunale est une mécanique de précision, qu'il faut – vous en conviendrez – aborder avec sagesse. Par définition, un tel système bénéficie à certaines communes et pas à d'autres et il est inévitable qu'il soit remis en cause à intervalles réguliers et que les avis divergent. Je note toutefois que notre système est stable et performant. Outre le fait qu'il ait été validé par des experts externes, y compris en comparaison intercantonale, je constate, désolé M. Bürdel, qu'il a fait l'objet d'assez peu d'interventions parlementaires depuis sa mise en œuvre il y a dix ans. N'y voyez néanmoins aucune incitation. Je ne vais pas revenir sur le contenu du rapport qui vous a été remis. Il sera travaillé par le groupe de travail. Néanmoins, attention aux jugements hâtifs. Une commune qui se développe fortement, c'est vrai, peut bénéficier de meilleures forces, de meilleurs revenus. Je vous rappelle néanmoins qu'en général, elle a aussi, en conséquence, des charges beaucoup plus importantes. Si vous faites l'analyse financière dans notre canton, ce ne sont pas les communes qui se développent moins rapidement qui ont le moins de fortune - réfléchissez aux communes les plus riches - ce sont celles qui existent depuis longtemps et qui connaissent quasiment aucun développement, comme la commune de Greng. Vous comme moi souhaitons faire ce pour quoi nous avons été élus, c'est-à-dire de la politique. Nous le voyons dans ce système, nous cumulons des chiffres et des notions souvent très techniques. Cette approche est néanmoins nécessaire, car la péréquation – et cela est important – doit absolument rester un outil simple. Elle doit éviter à tout prix de pouvoir être instrumentalisée pour mener dans l'ombre des combats politiques. Ceux-ci doivent clairement se dérouler avec des règles précises et, lors de chaque législation sur l'aménagement du territoire, la fiscalité, la mobilité, la répartition des tâches, elle doit aussi effectivement être réexaminée à intervalles réguliers. L'autre précision que j'aimerais apporter concerne le désenchevêtrement des tâches, un mot qui a souvent été prononcé lors de notre dernière session. Il serait bon de ne pas oublier ce mot et son principe surtout. Pour que nos collectivités fonctionnent dans l'intérêt de la population, il faut pouvoir s'appuyer sur des répartitions de tâches les plus claires possibles. Chacun doit savoir ce qu'il a à faire. Chacun doit avoir les moyens dont il dispose pour le faire. C'est valable lorsqu'on parle du DETTEC comme lorsque nous parlons de péréquation. Nous avons mis en place une péréquation désenchevêtrée en distinguant clairement les besoins des ressources. Cette rigoureuse distinction implique le financement cantonal de la péréquation des besoins, car les effets sur les finances communales dépendent largement, comme cela a été dit, de la législation cantonale. Mais elle exclut aussi le financement cantonal de l'outil des ressources. Vous demandez l'implication du canton – le canton s'implique et augmente ses ressources en fonction de l'augmentation des ressources mises à disposition par les communes, dans le cadre des deux péréquations. Demander au canton de financer une partie des politiques fiscales communales n'est pas cohérent. Le principe « qui commande paie » doit s'appliquer aussi dans ce domaine. Enfin, je le rappelle: réduire systématiquement l'assiette fiscale des communes au profit du canton, donc affaiblir ces communes, ne correspond pas à la volonté du Conseil d'Etat. Celui-ci défend un système fédéral, avec un premier pilier qui reste fort. Sur ceci, j'aimerais aussi rappeler que l'analyse de la performance du système n'a jamais été travaillée par le groupe de travail. C'est ici une évaluation technique, administrative. Par contre, le groupe de travail est sur cette base appelé à définir s'il faut apporter des réglages, qu'ils soient fins ou importants. C'est pourquoi, vous l'avez vu, vous avez déjà rendez-vous pour analyser ces résultats et éventuellement préparer des règles pour faire évoluer ce système. Sur ce, je vous remercie de toutes vos interventions.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Election judiciaire 2023-GC-146

Juge cantonal-e 70%

Rapport/message: **06.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2490*)
Préavis de la commission: **14.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2539*)

Scrutin uninominal – premier tour

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 0; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Carl-Alex Ridoré: 19; Vanessa Thalmann: 34; Jenny Castella: 2; Christophe Chardonnens: 25; Christophe Maillard: 22; Muriel Zingg: 1.

Scrutin uninominal - deuxième tour

Bulletins distribués: 105; rentrés: 105; blancs: 0; nuls: 0; valables: 105; majorité absolue: 53.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Carl-Alex Ridoré: 18; Vanessa Thalmann: 36; Christophe Chardonnens: 27; Christophe Maillard: 24.

Scrutin uninominal - troisième tour

Bulletins distribués: 103; rentrés: 102; blancs: 0; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Carl-Alex Ridoré: 3; Vanessa Thalmann: 46; Christophe Chardonnens: 25; Christophe Maillard: 28.

Scrutin uninominal - quatrième tour

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 1; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Vanessa Thalmann: 47; Christophe Chardonnens: 29; Christophe Maillard: 26.

Scrutin uninominal - cinquième tour

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 1; nuls: 1; valables: 102; majorité absolue: 52.

Est élu-e M^{me} *Vanessa Thalmann*, à *Chénens*, par 53 voix.

A obtenu des voix M. Christophe Chardonnens: 48.

Election judiciaire 2023-GC-147

Juge suppléante au Tribunal cantonal

Rapport/message: **06.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2497*)
Préavis de la commission: **14.06.2023** (*BGC juin 2023, p. 2539*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 1; nuls: 3; valables: 98; majorité absolue: 50

Est élu-e M^{me} *Marianne Jungo*, à *Matran*, par 97 voix.

Election judiciaire 2023-GC-150

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1

Rapport/message: **06.06.2023** (BGC juin 2023, p. 2497)
Préavis de la commission: **14.06.2023** (BGC juin 2023, p. 2539)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 1; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Est élu *M. Johan Dick*, à *Fribourg*, par 95 voix.

Ont obtenu des voix M. Joël Pochon: 3; Gilles de Reyff: 4.

Election judiciaire 2023-GC-154

Assesseur (contrôle des comptes) à la Justice de paix de la Gruyère - Poste 1

Rapport/message: **06.06.2023** (BGC juin 2023, p. 2497)
Préavis de la commission: **14.06.2023** (BGC juin 2023, p. 2539)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 102; blancs: 1; nuls: 1; valables: 101; majorité absolue: 51.

Est élu-e *M^{me} Delphine Dougoud*, à *Haut-Intyamon*, par 95 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Christine Raboud*: 5.

Election judiciaire 2023-GC-158

Membre de l'Autorité de surveillance du Registre foncier

Rapport/message: **06.06.2023** (BGC juin 2023, p. 2497)
Préavis de la commission: **14.06.2023** (BGC juin 2023, p. 2539)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101 blancs: 1; nuls: 1; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élu *M. Julien Francey*, à *Riaz*, par 67 voix.

A obtenu des voix M. Sébastien Dorthe: 32.

> La séance est levée à 17 h 55.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*